



HORIZON POLICE RETRAITES



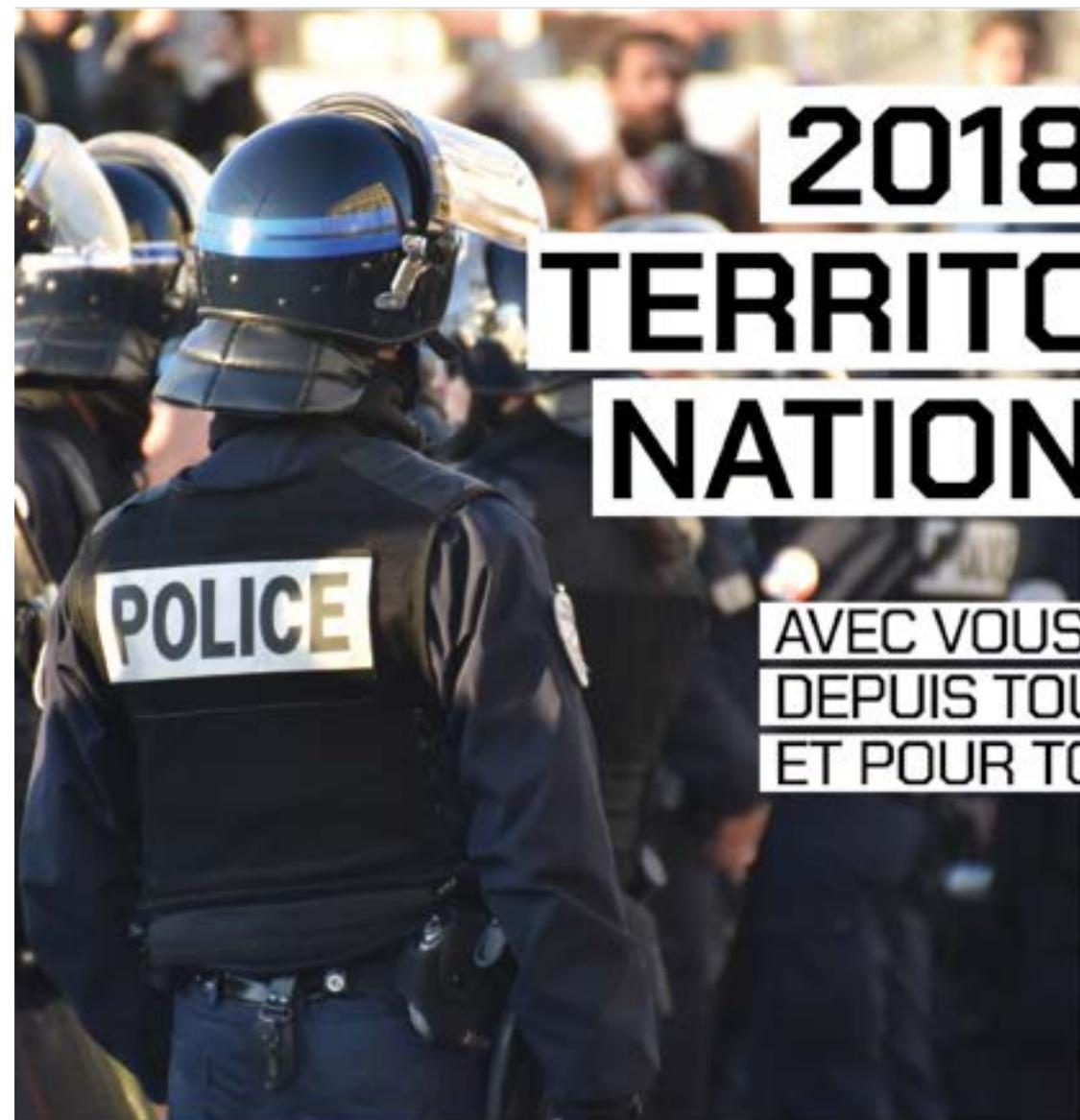
Le magazine officiel de l'Union Nationale des Retraités de la Police, depuis 1958, reconnue d'intérêt général

ACTUALITÉ

LES 80 ANS DES CRS

P: 8





2018.
TERRITOIRE
NATIONAL

AVEC VOUS,
DEPUIS TOUJOURS.
ET POUR TOUJOURS.

Groupe **AGPM**
L'Expert Prévoyance Militaire



HORIZON POLICE RETRAITÉS N°211
1^{er} trimestre 2025 - Janvier 2025

U.N.R.P.
Union Nationale des Retraités de la Police
Adhérent à la Fédération André Maginot
Groupement 267

Nous contacter
Adresse : 42 /52 rue de l'Aqueduc - 75010 Paris
Tél.: 01 53 35 87 40
site : www.unrp.com - mail : contact@unrp.com

Directeur de la publication
Philippe MOUË

Rédacteur en chef
Serge CRASTES

Comité de rédaction
Serge DAUTRICHE
Michelle LATAIX
Marc MLYNEK
Jacques KERN
Alain THEVENET

Comité de relecture
Michel PÉCHÉ
Jean-Christophe TRIMAILLE

Réalisation informatique
Robert GUITARD

Réalisation-fabrication
Jahéda BETTAYEB

RÉGIE PUBLICITAIRE
FC CONSEIL
Bureau commercial et correspondance
1 rue des Menus
92100 BOULOGNE BILLANCOURT
Tél. : 01.87.21.11.51
contact@fc-conseil.org

IMPRIMEUR
EDGAR IMPRIMERIE
80 rue André Karman
93532 AUBERVILLIERS CEDEX
Tél. 01.48.11.27.70. - FAX 01.48.11.27.80
gregory.bernabe@imprimerie-edgar.fr

ROUTEUR
Pubadresse
52 rue Constantin Pecqueur
95150 TAVERNY
Tél. : 01 56 30 14 28
info@pubadresseroutage.com

ISSN 2742-2429
Commission paritaire 1025 G 85399
1^{er} trimestre 2025
Prix : 2,50 € - Abonnement 10 €
Tirage : 6300 exemplaires.

SOMMAIRE

Éditorial du président

Actualités

P.06	Le rédacteur en chef quitte prochainement ses fonctions
P.07	Les associations de retraités de la police s'unissent
P.08	Les CRS ont 80 ans
P.14	Droit constitutionnel : l'article 49.3

Infos Pratique

P.15	Service infos
P.20	Démembrement de propriété

Sécurité routière

P.21	Les séniors et la route
------	-------------------------

Histoire

P.25	Histoire de la Corrèze
P.27	Le château de Vizille, musée de la Révolution

UNSA/Pôle des retraités

P.29	UNSA-Retraités
P.30	Pôle des retraités

Vie des sections

P.31	Actualités des régions
------	------------------------

In memoriam

P.34	Ils nous ont quittés
------	----------------------

UNRP

P.36	Faites un don
P.37	Prélèvement automatique des cotisations

Sport

P.38	Le fir sportif
------	----------------

Loisirs

P.40	Centre de vacances
P.41	Conseil de lecture
P.42	Les partenaires
P.43	Poèmes
P.44	Recettes - Mots croisés
P.46	Notre boutique

////// MISE EN GARDE ////

L'U.N.R.P. attire l'attention de la clientèle prospectée, pour tous les ordres d'insertion dans la revue, qu'elle doit répondre aux sollicitations des seuls représentants commerciaux de la société Bureau National de Réservation Publicitaire* en support exclusif de l'U.N.R.P. Chaque commercial est tenu de présenter sa carte accréditive délivrée par la société et revêtue de la signature du président de l'U.N.R.P.

En outre, les représentants commerciaux doivent se conformer aux règles de la déontologie commerciale qu'ils ont signées, ne pas tenir des propos artificieux dans la démarche, ne pas laisser entrevoir ou promettre une quelconque contrepartie en échange d'un contrat publicitaire, ou bien encore s'arroger la qualité de policier qu'ils n'ont pas. L'U.N.R.P. décline toute responsabilité vis-à-vis des annonceurs pour tout manquement aux recommandations présentement consignées. Pour de plus amples informations, il est conseillé de prendre contact avec le bureau national de l'U.N.R.P. au :

42/52 rue de l'aqueduc 75010 Paris : Tel : 01 53 35 87 40 – contact@unrp.com



Les brigades centrales de la préfecture de Police, pierres angulaires de la protection judiciaire

28 novembre 2024 – 22 novembre 2025

A l'occasion du 60^e anniversaire de la création de la Brigade de Recherche et d'Intervention et du 50^e anniversaire de la création de la Brigade de répression du banditisme, le musée de la préfecture de Police vous propose une exposition consacrée aux sept brigades centrales de la Police judiciaire de Paris.

L'objectif est de présenter comment les problèmes de société majeurs, comme ceux liés aux drogues, au proxénétisme, à la grande criminalité, à la gestion des condamnés en milieu ouvert, ont conduit la police parisienne à s'adapter en créant des brigades spécialisées dans ces domaines particulièrement sensibles.

Le 3 août 1913, le préfet de Police Célestin Hennion met en place la Direction de la police judiciaire de la préfecture de Police (DPJ-PP). Celle-ci est compétente à Paris et dans les trois départements de la petite couronne (Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et Val de Marne). La police judiciaire lutte contre le terrorisme,

la grande et moyenne délinquance, les organisations criminelles, le banditisme spécialisé et organisé, la criminalité économique et financière et la cybercriminalité. Elle participe aux dispositifs de coordination franciliens en matière de trafics de stupéfiants, de vols à main armée, de cambriolages, de vols à la fausse qualité et des trafics d'armes. À Paris, elle assure également des missions de police administrative relevant des attributions du préfet de Police, notamment au travers du contrôle des cabarets et établissements de nuit.

Les brigades centrales sont implantées depuis septembre 2017 au 36, rue du Bastion à Paris (17^e arrondissement), à l'exception de la BRI qui est restée au 36, quai des Orfèvres. Durant une année, des visites guidées de l'exposition mais

aussi des conférences thématiques sur chaque brigade centrale vous seront proposées, notamment le mardi à 14h30, le jeudi à 18h et le 1^{er} et 3^e samedi du mois à 11h. Un cycle de conférences exceptionnelles est aussi organisé :

- Jeudi 9 janvier à 17h30 : Conférence de Pierre Le Coz et René-Georges Querry sur l'histoire et l'évolution de la BRI et de ses missions
- Jeudi 16 janvier à 17h30 : Conférence sur les victimes du devoir avec la présence exceptionnelle d'Orpheopolis
- Samedi 18 janvier à 15h30 : Conférence de Charlez Diaz sur "Les brigades centrales du 36 quai des Orfèvres dans les romans de Georges Simenon : Maigret entre réalité et fiction"
- Jeudi 6 février à 17h30 : Conférence de Philippe Grandcoing, historien et écrivain. Il viendra présenter comment l'histoire, en particulier la naissance des brigades du Tigre et la modernisation de la police, l'inspire pour concevoir ses romans.

Il viendra présenter comment l'histoire, en particulier la naissance des brigades du Tigre et la modernisation de la police, l'inspire pour concevoir ses romans.

- Jeudi 13 février à 17h30 : Conférence de Raphaël Prieur, chef de la Brigade criminelle
- Jeudi 6 mars à 17h30 : Conférence "Les femmes dans la police : rôle et action dans le traitement judiciaire des violences faites aux mineurs (1935-2025)" par Sophie Hovanessian et Véronique Béchu, commandante de police à l'Office Mineurs de la DNPJ.
- Jeudi 20 Mars à 17h30 : Conférence de Christophe Molmy, chef de la Brigade de protection des mineurs
- Jeudi 5 juin à 17h30 : Conférence de Virginie Dreesen, cheffe de la Brigade de répression du proxénétisme.
- Jeudi 19 juin à 17h30 : Conférence du chef de la Brigade des stupéfiants

Crédit photos : Baptiste Ternat



INFORMATIONS PRATIQUES

Horaires d'ouverture du Musée :

- Mardi, mercredi et vendredi de 9h30 à 17h • Jeudi de 9h30 à 19h • 1^{er} et 3^e samedi de chaque mois de 10h30 à 17h30

Contact : 01 44 41 52 50 / museedelaprefecturedepolice@interieur.gouv.fr



Philippe Mouë
Président national

2025, année charnière pour l'UNRP

L'année 2024 a été marquée par l'emploi plus qu'intensif de nos forces de l'ordre : manifestations régulières en tout genre, nombreuses élections, commémorations des différentes guerres, recrudescence sur tout le territoire d'affaires liées au narcotrafic, Jeux olympiques et paralympiques, voyages de chefs d'État, réouverture de la cathédrale Notre-Dame de Paris. Tous ces événements ont contribué à l'épuisement de nos collègues policiers et de nos amis de la gendarmerie. Nous les remercions, encore, pour tous les efforts fournis et les félicitons pour l'exemplarité de leur travail.

Par ailleurs, nous venons de fêter l'anniversaire de la création des compagnies républicaines de sécurité, le 8 décembre 1944 : une fois de plus, félicitations pour tous les services rendus au bénéfice de la nation par cette unité indispensable.

Dans un climat politique mondial très dégradé, au moment où les guerres entre peuples au Moyen-Orient et en Ukraine ne font que s'intensifier et où des incertitudes pèsent sur l'avenir de puissantes nations, la France n'est pas épar-

gnée : notre pays est devenu ingouvernable parce que les différentes composantes politiques sont incapables de trouver des compromis afin d'instituer une stabilité économique, bien trop occupées qu'elles sont à s'étriper en vue de l'élection présidentielle. Un nouveau gouvernement vient de tomber. Quelle durée de vie aura le prochain ? Quel gâchis, quel désastre !!! Dans la foulée, François Bayrou vient d'être choisi pour cette même fonction. Nous sommes dans l'attente d'un nouveau gouvernement avant les fêtes. Pas certain !!!

Dans ce marasme, notre association continue ses démarches, ses prises de contact, ses avancées auprès de nos hautes instances ministérielles : lors d'un entretien avec l'ancien directeur général de la Police nationale, nous avons obtenu l'assurance de la mise en place, dans les mois qui viennent, d'une décoration spécifique pour les policiers gravement blessés en service. L'UNRP demandait cette reconnaissance depuis plusieurs années et notre pugnacité a été récompensée.

L'action sociale en faveur de nos collègues retraités et leurs ayants droit est dans notre ligne

de mire actuelle. Pour ce faire, nous venons de créer, le 3 décembre 2024, le Groupement d'associations de retraités du ministère de l'Intérieur (GARMI) avec les deux autres associations de retraités, l'AGRPN et l'ANRP. Ensemble, nous demanderons audience au nouveau directeur général de la Police, Louis Laugier, pour consolider nos liens avec l'Administration mais aussi pour que nous puissions être représentés officiellement dans les instances statutaires de l'action sociale ministérielle.

Nous allons devoir suivre un long cheminement avant d'arriver à obtenir satisfaction mais qui ne tente rien...

2025 sera encore une année primordiale pour notre association avec l'assemblée générale de Montagnac, dans l'Hérault, qui verra un renouvellement conséquent de notre conseil d'administration après plusieurs départs.

Je vous souhaite, de nouveau, une excellente année ponctuée de bonheur et de joie. Surtout, gardez la santé !

Avec toute mon amitié.

DÉPART

“Il est temps pour moi de tirer ma révérence et de vous saluer bien fraternellement !” : Serge Crastes

Depuis octobre 2019, j'ai eu la charge de construire notre revue. Je succédais à Jean-Claude Pruvost qui avait montré tant de talents et d'engagements que la tâche m'a paru insurmontable.

Durant cinq années, je me suis efforcé de vous donner des informations, des commentaires sociaux et sur l'actualité, des conseils juridiques. J'ai toujours laissé le plus de place à vos messages dans le cadre de la vie des sections. Je dis bien « *le plus de place* » car cette rubrique est comptée comme partie exclue des articles de portée générale et, de fait, nous pénalise au même titre que la publicité. Les contrôles opérés par la commission de surveillance de La Poste peuvent à tout moment refuser de nous faire bénéficier du tarif presse. Cette sanction serait la condamnation de notre revue.

J'ai rencontré des personnages magnifiques et j'ai noué des amitiés. Je resterai fidèle à tous ces liens sincères et solidaires. J'ai reçu de nombreux encouragements et des félicitations. Mais j'ai également encaissé des propos calomnieux et caricaturaux de certains, plus rares, mais difficiles à supporter car on ne peut pas convaincre ou argumenter dans ces contextes. Je me suis employé à respecter dans mes écrits toutes les sensibilités et, si j'ai heurté quelquefois, c'était de manière involontaire et, dans ces cas, j'ai présenté mes excuses même si les accusations étaient infondées.

Dans les derniers mois, sur un sujet grave de société, j'ai été amené à justifier mon article que d'aucuns jugeaient

partisan. Heureusement, le vote du bureau a reconnu mon impartialité et c'est donc avec la certitude d'appartenir à une organisation libre et démocratique que je quitte cette fonction. Je garderai de mon activité entièrement bénévole le meilleur. Je continuerai à servir l'UNRP dans des fonctions de représentation si les délégués m'acceptent à la prochaine assemblée générale. Je fais appel aux volontaires qui voudraient prendre le relais au poste de rédacteur en chef. Je m'efforcerai de transmettre ma petite expérience.

Hélas, des fonctions plus prenantes dans ma région m'interdisent désormais d'assumer cette activité au bureau national. Je sais que des gens de valeur existent dans nos rangs et qu'ils me remplaceront avec bien plus de force et de talent. Je ne serai jamais loin mais moins engagé. Je continuerai mon action dans les mouvements patriotiques et de mémoire pour porter haut les couleurs de notre police et de tous les acteurs des forces de sécurité intérieure. Je vous salue avec respect et amitié.

Serge Crastes



CONVENTION

Création du GARMi

Après plusieurs réunions de préparation, les trois associations de retraités de la Police nationale, l'Association générale des retraités de la Police nationale (AGRPN), l'Association nationale des retraités, des actifs et des amis de la police (ANRP) et l'Union nationale des retraités de la police (UNRP), ont signé le 3 décembre 2024 une convention de partenariat et de création du Groupement des associations de retraités du ministère de l'Intérieur (GARMi)

Ce groupement a pour but essentiel d'agir pour une meilleure prise en compte des retraités, de leurs veufs et veuves au niveau de l'action sociale de notre ministère.



Ensemble, nous pourrons solliciter notre administration afin d'atteindre cet objectif commun.

Philippe Mouë



Signature de la convention par les trois présidents nationaux respectifs, Marc Stravopodis (ANRP), Philippe Mouë (UNRP) et Jean Babouram (AGRPN).

ACTUALITÉS

POLICE

Les CRS ont 80 ans.



Unités de police les moins populaires de la République, les compagnies républicaines de sécurité (CRS) ont su traverser huit décennies en s'adaptant à chaque fois aux changements imposés par la société.



Voici un peu l'histoire de ces unités très particulières qui ont connu, depuis 1944, bien des soubresauts de la République. La liste non exhaustive des événements présentés m'a marqué, moi l'ancien CRS de la 30 et de la 36.

Le 8 décembre 1944, les compagnies républicaines de sécurité ont vu le jour en vertu d'un décret par lequel le général Charles De Gaulle mettait en place une force civile de maintien de l'ordre et contribuait ainsi au rétablissement de la légalité républicaine. L'ordonnance du 7 mars 1945, signée par le général, le confirmera. L'appareil policier avait été largement éprouvé par les années d'occupation en raison de l'emploi de ses fonctionnaires pendant cette période. De Gaulle voulait rassembler des effectifs non compromis des groupes mobiles de réserve (GMR) et des personnels issus des Forces françaises de l'intérieur (FFI), de la Résistance, des Francs-tireurs et partisans (FTP) pour créer les CRS. Les GMR ont été dissous à la même date. Ces forces ont été groupées, dans chaque région, sous l'autorité d'un commandant régional placé sous les ordres du secrétaire général pour la police. Il est créé vingt commandements régionaux et soixante-dix compagnies républicaines de sécurité comprenant chacune 1 commandant, 4 officiers, 4 brigadiers-chefs, 17 brigadiers, 21 sous-brigadiers, 170 gardiens de

la paix et 1 médecin auxiliaire. À leur création, les CRS pallient surtout le manque de forces policières de la France à la Libération.

Elles remplissent plus particulièrement des missions de surveillance et de prévention des pillages et des trafics illicites mais aussi l'assistance aux personnes sinistrées, la garde des prisonniers allemands, la surveillance des centres d'internement de miliciens et de collaborateurs.

En janvier 1947, dix groupements régionaux sont créés. Cette année-là, les CRS sont engagées dans une série de conflits sociaux d'envergure nationale. Elles participent, dans des conditions particulièrement difficiles, au rétablissement de l'ordre public. L'ampleur et la violence des manifestations conduisent le gouvernement à donner aux CRS un champ d'action plus vaste que leur région d'implantation. En Lorraine, dans les houillères du Nord et du Pas-de-Calais, dans les puits de mines de la Loire et des Cévennes, elles sont engagées dans 1200 opérations de maintien de l'ordre. Ce véritable baptême du feu leur vaut l'acquisition administrative et statutaire de spécialistes du maintien de l'ordre. La même année, le peintre François d'Albignac crée l'emblème des CRS : un flambeau, aussi appelé « *flamme (des) CRS* ». La devise est : « *Servir* ».

Dès 1948, l'école de police de Sens (le CIASN : centre d'instruction et d'application de la sûreté nationale) formait des gardiens de la paix pour compléter les CRS. À l'époque, pour être affecté en corps urbain, il fallait passer par les CRS.

Le 19 avril 1949 marque l'officialisation de la création de l'Association nationale d'action sociale (ANAS) par le Syndicat national indépendant et professionnel (SNIP) des CRS.

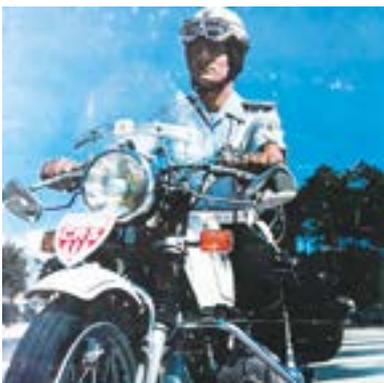
De 1949 à 1954, le relatif calme social limite l'emploi des compagnies en maintien de l'ordre. Elles sont alors formées à diverses missions de police et

de sécurité civile. La circulaire du 28 mai 1949 précise que les CRS sont spécialisées dans le maintien de l'ordre mais qu'elles interviennent aussi "en cas de sinistres graves et de calamités publiques". Dans cet esprit, les CRS sont dépêchées en été pour combattre les incendies de forêts. Les compagnies seront de plus en plus souvent employées lors de missions de protection civile.

Dans les années 1950, leurs missions se développent pour assurer la police de la route, le secours en montagne et la surveillance des plages. Le 15 octobre 1952, un drapeau est attribué aux CRS. Chaque groupement en assure la garde, à tour de rôle, pendant un an.



Les années 1960 marquent l'officialisation de la mission autoroutière des CRS. Les brigades routières motocyclistes, intégrées dans les CRS en 1953 pour des missions de circulation routière, évoluent. En 1964, les « pelotons motocyclistes » font place aux sections motocyclistes dans chaque compagnie.



De 1952 à 1962, les cinquante-neuf compagnies existantes à l'époque participent à toutes les opérations de maintien de l'ordre en Algérie. Leurs missions s'ajoutent à celles des dix-neuf compagnies organiques créées sur place dès 1948. À l'indépendance de l'Algérie, le 5 juillet 1962, cinq d'entre elles sont maintenues sur place jusqu'en septembre pour assurer la protection des résidences de l'ambassade de France. Mars 1963 marque la création de deux compagnies en outre-mer : une en Guadeloupe avec un effectif de 125, basée à Pointe-à-Pitre, et une à l'île de la Réunion avec un effectif de 100, stationnée à Saint-Denis. Les 19 compagnies créées en Algérie et repliées en métropole sont dissoutes. Leurs effectifs sont répartis dans les compagnies métropolitaines.

Le 2 janvier 1964, conformément à l'arrêté ministériel n° 3235 du 23 décembre 1963, la numérotation des compagnies républicaines de sécurité est modifiée.

En février 1968, de nombreuses compagnies sont employées pour assurer le service d'ordre des Jeux olympiques d'hiver de Grenoble.



En mai 1968, pour faire face aux graves émeutes, quarante compagnies sont utilisées simultanément à Paris. Durant les durs affrontements les opposant à des manifestants décidés et organisés, les CRS comptent de nombreux blessés dont plusieurs grièvement. Des unités sont également employées dans des villes de province où ont éclaté des troubles. Les CRS déplorent 656 blessés dans leurs rangs dont 114 ont dû être hospitalisés. Lors de ces affrontements, elles ont été accusées de tous les maux et dérapages des forces de l'ordre. Les manifes-

ACTUALITÉS

tants scandaient « CRS SS ». Des journaux, Paris Jour des 4/5 mai, Le Parisien libéré des 4/5 mai et Combat du 6 mai, rendent compte d'événements en faisant état de sévices commis par les CRS. Paris-Presse des 4/6 mai et Le Monde des 5/6 mai précisent que le service d'ordre ne comportait aucune compagnie républicaine de sécurité ce jour-là à Paris ! Trop souvent, depuis le début des manifestations d'étudiants à Paris, le public et la presse utilisent le sigle CRS pour désigner n'importe quel membre de la force publique. Afin de ne plus confondre les CRS avec les autres forces de l'ordre, les premières se verront dotées de casques à deux bandes jaunes et de véhicules identifiables grâce à l'écusson CRS sur les portières avant.

Le 29 décembre 1970, la CRS n° 49 de Montélimar porte assistance et secours dans des conditions difficiles aux 10 000 automobilistes bloqués par des chutes de neige catastrophiques dans le couloir rhodanien. Elle est décorée de la médaille pour acte de courage et de dévouement avec port de la fourragère.

Le 27 août 1975 à Bastia, des hommes cagoulés tirent sur la CRS n° 46 de Lyon, en barrage devant la sous-préfecture. Trois hommes sont touchés par balle. Le brigadier Cassard s'écroule, frappé mortellement. Il est trois heures du matin, le commandant ordonne de tirer sur les réverbères dont la lumière expose trop ses hommes. Lorsque les badauds seront à l'abri, il fera tirer sur les assaillants. Il y aura 17 blessés du côté des forces de l'ordre.

Le 4 mars 1976, la CRS 26 de Toulouse est prise en embuscade sur la route de Montredon-des-Corbières. Le commandant Le Goff, avançant en direction du barrage d'émeutiers, est touché aux jambes puis reçoit une balle en pleine tête. Il est tué sur le coup. Des hommes ouvrent le feu de chaque côté des véhicules immobilisés. 19 CRS sont blessés par balles. Les CRS ripostent et la fusillade ne cessera que trente minutes plus tard. Un vigneron trouve également la mort dans cette action.

Le 12 août 1976, le brigadier Marck et le gardien

Girardin, de la CRS n° 38 de Mulhouse, détachés pour la garde de l'ambassade de France à Beyrouth, sont tués par un obus de mortier.

Le 20 mai 1978, les brigadiers-chefs Thibert, de la CRS n° 40 de Dijon, et Jean, de la CRS n° 31 de Rouen, trouvent la mort lors du troisième attentat palestinien contre la compagnie El Al à Orly-Sud. Le bilan humain est de 8 morts et 5 blessés.

Durant l'année 1979, la restructuration de la sidérurgie française entraîne de nombreuses manifestations. Certaines sont plus ou moins violentes. Le 7 mars à Denain, au cours d'affrontements avec les manifestants, des coups de feu éclatent.



La CRS n° 16 de Saint-Omer compte sept blessés dans ses rangs, aucun effectif des CRS ne tire. À Longwy, le 1er mai, des manifestants attaquent le commissariat de police avec des cocktails Molotov puis, à bord d'un engin, foncent sur les CRS 30 et 39. Deux fonctionnaires seront blessés.

Le 9 janvier 1980 à Ajaccio, au cours d'un maintien de l'ordre, une fusillade éclate. Les CRS en barrage se retrouvent nez à nez avec des centaines de manifestants. Des coups de feu claquent, le gardien Massol, de la CRS n° 28 de Montauban, est tué. Trois autres fonctionnaires sont blessés. Les effectifs des CRS gardent leur sang-froid et ne font pas usage de leurs armes.

Le 28 décembre 1980, une cordée de cinq montagnards des CRS assurant la sécurité d'un groupe de caméramans d'Antenne 2 sont emportés par une

avalanche dans le massif de l'Oisans. L'aspirant guide Caux, les premiers de cordée Guigues, Marie, Quentin et Darre trouvent la mort dans cet accident.

Le 15 mars 1982, près de Saint-Étienne-de-Baïgorry, des terroristes ouvrent le feu sur une patrouille portée de la CRS 19 de La Rochelle. Les brigadiers Bouyer et Roussarie perdent la vie.

Le 13 avril 1984, les sidérurgistes lorrains manifestent à Paris.

Le 24 juin 1984 à Paris, 41 compagnies sont mobilisées. Un million de personnes participent à la manifestation pour la défense de l'école libre.

En novembre 1984, les premières compagnies de CRS sont envoyées à Nouméa, en Nouvelle-Calédonie, où l'état d'urgence est décrété. Quatre fonctionnaires sont blessés par balle.

Le 29 mai 1984 à Ivry se déroule une violente manifestation du personnel de l'entreprise SKF. 65 CRS sont blessés.

En décembre 1986, lors des manifestations étudiantes contre le projet de loi Devaquet, de graves incidents se produisent. De nombreux effectifs des CRS et des autres forces de l'ordre engagés sont blessés à cette occasion. Malheureusement, ces violences contre les forces de l'ordre sont éclipsées par la mort d'un jeune homme, Malik Oussekin, blessé mortellement par les voltigeurs de la préfecture de police. Ces derniers ont été condamnés pour ces violences et ce corps de police, créé en 1969, a été dissous à la suite de cette affaire.

En 1989, les grèves des personnels pénitentiaires touchent principalement les établissements de Marseille, Lille et la région Île-de-France. Les CRS se substituent au personnel surveillant en grève à l'intérieur des quartiers de détention.

En 1990, des troubles de l'ordre public éclatent à Vaulx-en-Velin, dans la banlieue lyonnaise. Plusieurs compagnies y sont déployées.

Le 12 novembre 1990, 32 compagnies sont en-

gagées sur une importante manifestation de lycéens. Lors des violents affrontements sur le pont de l'Alma, 220 effectifs seront blessés.

Fin février 1991, les violentes émeutes sur l'île de la Réunion nécessitent l'envoi de cinq compagnies.

Du 8 au 23 février 1992 ont lieu les XVI^{ème} Jeux olympiques d'hiver d'Albertville.

En 1993, dans tous les départements à forte densité de population, il est mis en place une généralisation des missions de sécurisation par les CRS.

En février 1994, après une manifestation des marins-pêcheurs à Rennes, de nombreux blessés graves dans les rangs des forces de l'ordre sont à déplorer. Face à la violence des agressions subies par les CRS, le service central engage une réflexion sur les matériels de protection et les dispositifs tactiques à mettre en œuvre.

Le 8 décembre 1994 à Versailles, les CRS célèbrent le cinquantenaire de leurs unités. Près d'un millier d'hommes défilent devant le château.

En 1995, une nouvelle doctrine d'emploi des CRS voit le jour. La protection des fonctionnaires est améliorée avec de nouveaux boucliers et la fameuse tenue « Robocop ».



En 1998, le déploiement des unités garantit le bon déroulement de la Coupe du monde de football. Le 13 décembre, le quartier du Mirail à Toulouse connaît dix nuits de graves violences urbaines.

À partir de 2000, le pistolet MAC 50 est remplacé par le SIG-Sauer SP 2022.



ACTUALITÉS

La loi d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure (LOPSI) du 29 août 2002 fixe une nouvelle doctrine d'emploi des forces mobiles qui doit permettre d'apporter aux services territoriaux un appui efficace et adapté à la lutte contre la délinquance et les violences urbaines.

En 2003, le service central des compagnies républicaines de sécurité (SCCRS) devient la direction centrale des compagnies républicaines de sécurité (DCCRS).

En 2004 commence la féminisation des CRS. Une dizaine de jeunes femmes s'orientent dès leur sortie d'école vers les compagnies autoroutières. Une femme lieutenant de police est également affectée en qualité de chef de section dans une unité de maintien de l'ordre. Isabelle Sire-Ferry, commissaire principale, assume les responsabilités de directrice zonale adjointe à Metz.

Les unités autoroutières sont réorganisées pour devenir des compagnies républicaines de sécurité autoroutières autonomes.

Le 8 novembre 2005, à la suite des émeutes dans les banlieues, le gouvernement proclame l'état d'urgence.

En 2009, les premières gardiennes de la paix intègrent les unités de service général des CRS. Les 7 et 23 septembre 2010, des manifestations sont organisées contre la réforme des retraites. Le 19 mars 2012 se produisent des attentats à Toulouse et Montauban.

Le 18 juillet 2013, des émeutes éclatent dans la ville de Trappes. Elles font suite au contrôle de l'identité d'une femme intégralement voilée. Les CRS sont envoyées en renfort.

Le 23 octobre 2013, les incidents en marge du Match Marseille-Naples font 22 blessés parmi les effectifs CRS.

En 2014, les sections de protection et d'intervention de 4^{ème} génération (SPI4G) sont créées.



Elles sont équipées et formées pour intervenir en milieu dégradé (menace terroriste, tuerie de masse).

Le 11 janvier 2015, un CRS est embrassé par un manifestant au cours de la « marche républicaine » contre le terrorisme.



Le 14 juillet 2016, un attentat à Nice fait 86 morts.

Le 24 octobre 2016 marque le début d'évacuation de la jungle de Calais.



Le 1^{er} mai 2017 à Paris, au cours des manifestations, des heurts violents ont lieu entre les CRS et des membres du black bloc : six blessés parmi les CRS. Le vendredi 23 mars 2018, quatre policiers de la CRS 53 sont la cible de tirs lors d'une attaque terroriste. Ils faisaient leur footing à proximité de la CRS 57 de Carcassonne.

ACTUALITÉS



En 2018, l'arc de triomphe de l'Étoile est saqué par des « gilets jaunes ». Un CRS présent lors des affrontements a raconté le déchaînement de violence : « On est juste de la chair à canon ».

En 2019, un major des CRS est poursuivi en justice. En 2018, un « gilet jaune » avait eu une main arrachée. Le juge d'instruction a ordonné un procès pour blessures involontaires contre le policier responsable d'un lancer de grenade qui avait mutilé le manifestant lors du deuxième acte du mouvement des gilets jaunes. Le parquet avait requis un non-lieu.

Le 11 septembre 2020, Pascale Dubois est la première femme nommée directrice centrale des compagnies républicaines de sécurité. Elle était directrice adjointe depuis trois ans.



En juillet 2021, la CRS 8 est transformée en unité dite « à projection rapide ». Elle est capable d'intervenir dans des délais très brefs sur le territoire national pour effectuer des missions de maintien et de rétablissement de l'ordre. Elle intervient également dans la lutte contre les violences urbaines.

En 2023, sur le même modèle, trois CRS sont créées. Elles sont implantées à Marseille (CRS 81), à Saint-Herblain (CRS 82) et à Chassieu (CRS 83).

En juillet 2024, la CRS 84, implantée à Montauban, est à son tour opérationnelle.

En mai 2024, trois compagnies de CRS sont à nouveau déployées en Nouvelle-Calédonie dans le cadre des émeutes.

« Le corps des CRS représente la base indiscutable de la défense du régime. » Une telle affirmation a été prononcée, seulement onze années après la création des compagnies républicaines de sécurité, par le ministre de l'Intérieur de l'époque. Cette déclaration symbolisait l'enracinement profond en peu de temps de cette force de police.

Les CRS aujourd'hui font intégralement partie de l'environnement policier et, plus généralement, de l'espace social de la République. Elles sont, pour le sens commun, l'instrument de « l'ordre républicain ».

Marc Mlynek,

brigadier major honoraire de la CRS n° 36

Sources : <https://www.police-nationale.interieur.gouv.fr>

<http://polices.mobilites.free.fr/histoire>



Droit constitutionnel

Quelques éclairages empruntés par Alain Thévenet à des sites pour mieux comprendre un dispositif clé de la Constitution de 1958

Le recours à l'article 49 alinéa 3 de la Constitution de 1958 suscite des débats sur la démocratie et l'équilibre des pouvoirs en France. Cette disposition permet au Premier ministre de faire adopter un projet de loi sans vote de l'Assemblée nationale à condition qu'une motion de censure ne soit pas déposée dans les 24 heures suivant l'annonce de cette procédure. Elle est conçue pour garantir l'efficacité du gouvernement face à une opposition parlementaire trop forte ou un blocage législatif mais son usage répétitif soulève plusieurs interrogations démocratiques.

Le 49.3 et ses implications dans la démocratie

Le recours au 49.3 est souvent perçu comme une manière de contourner le vote des députés, donc l'expression de la volonté populaire par délégation. En effet, en forçant l'adoption d'une loi sans passer par un vote traditionnel, le gouvernement peut éviter une opposition parlementaire. Ce dispositif pourrait être vu comme une forme de blocage démocratique. Ce type de procédure peut donner l'impression que la voix des députés, élus directement au suffrage universel, est reléguée au second plan, ce qui peut alimenter un sentiment de frustration chez les citoyens qui se



sentent alors moins représentés.

Comme le souligne l'exemple du budget, le recours au 49.3 pour faire passer des lois essentielles sans véritable débat démocratique suscite une question fondamentale : pourquoi voter si les décisions importantes peuvent être imposées de cette manière ? Cela peut entraîner un sentiment de déconnexion entre les représentants élus et la population.

Le rôle du référendum d'initiative populaire

Pour répondre à cette déconnexion, certains plaident pour un recours accru au référendum d'initiative populaire, un mécanisme qui permettrait aux citoyens de prendre une part plus active dans la décision politique. Ce modèle pourrait offrir une alternative au processus législatif traditionnel en permettant aux Français de se prononcer directement sur des

questions importantes comme la réforme des retraites ou la gestion de la dette publique. Ce mode de consultation directe permettrait de renforcer la démocratie en donnant un pouvoir plus large aux citoyens.

Cela dit, l'introduction d'un tel mécanisme nécessiterait une révision de la Constitution car la France ne connaît actuellement que le référendum d'initiative parlementaire, c'est-à-dire que seuls les élus peuvent proposer une consultation populaire. Un référendum d'initiative populaire que les citoyens peuvent déclencher par la collecte de signatures serait un véritable moyen de rééquilibrer la relation entre gouvernants et gouvernés. Ce système permettrait aux citoyens d'être acteurs de leur propre destin politique et de contrer des décisions qu'ils jugeraient contraires à leurs intérêts ou à leurs valeurs.

SERVICE INFOS

Le paiement sans contact (par carte bancaire ou téléphone portable) est de plus en plus privilégié dans les magasins affichant le logo spécifique « paiement sans contact ».



Le paiement sans contact permet de régler ses achats sans insérer sa carte bancaire dans le terminal de paiement électronique (TPE) du magasin. Le code confidentiel n'est pas composé. Il suffit d'avoir une carte bancaire sur laquelle apparaît le pictogramme ressemblant au signal du Wi-Fi. Cette fonctionnalité est activée par défaut par les établissements bancaires.

Si vous ne souhaitez pas le paiement sans contact, vous pouvez demander à votre banque :

- la désactivation de la puce sans contact « NFC » ;
- la fabrication d'une carte sans la technologie « NFC ».

Le montant de la transaction sans contact est limité à 50 €. Pour un montant supérieur, il faudra insérer la carte et composer le code confidentiel.

Conseils :

- Utiliser un étui de protection pour empêcher la capture des données de la carte à distance et son piratage.
- Conserver les reçus et vérifier les relevés de compte.
- En cas de perte ou de vol, aviser rapidement sa banque pour faire opposition.

Le règlement de ses achats peut également se faire au moyen de son téléphone portable. Le système utilise la même technologie qu'avec la carte bancaire. Le téléphone mobile doit être équipé du système NFC. La banque doit aussi proposer un service de paiement par téléphone mobile. L'application de paiement doit être téléchargée (exemple : Apple Pay, Paylib, etc.) pour pouvoir y enregistrer les données de la

carte bancaire.

Le paiement sans contact au moyen d'un mobile n'est pas soumis au plafond de 50 €.

Conseils :

- En cas de perte ou de vol du téléphone, aviser l'opérateur téléphonique et la banque pour éviter des paiements frauduleux.

Le quitus fiscal ?

Pour obtenir la carte grise d'un véhicule neuf ou d'occasion acheté dans un pays de l'Union européenne autre que la France, le quitus fiscal permet d'attester que le véhicule est en règle vis-à-vis de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA). Ce document est délivré par l'administration fiscale. La démarche diffère en fonction du département de résidence.

Le quitus fiscal n'est pas utile pour une remorque, une semi-remorque, un véhicule agricole ou forestier.

Un produit bio est un produit agricole ou une denrée alimentaire provenant de l'agriculture biologique. Il répond à des normes strictes :

- pas d'utilisation de produits chimiques de synthèse ;
- pas d'utilisation d'OGM ;
- respect du bien-être animal ;
- 95 % au moins des ingrédients issus de l'agriculture biologique pour les produits transformés.

L'activité pour produire du bio en France doit être déclarée. Des organismes agréés effectuent des contrôles sur les produits issus de France ou importés.

Les labels officiels sont :

- Le logo AB est un label français créé par le ministère de l'Agriculture. Le produit contient au



SERVICE INFOS

moins 95 % d'ingrédients agricoles certifiés bio. Il est facultatif.

- Le logo Eurofeuille est un label européen. Les produits respectent le cahier des charges de l'agriculture biologique. Il est obligatoire pour les denrées alimentaires pré-emballées de l'Union européenne mais il est facultatif pour les denrées alimentaires importées.

Circulation dans les zones à faibles émissions (ZFE) et vignettes Crit'Air

À compter du 1^{er} janvier 2025, les véhicules Crit'Air 3 seront soumis à des restrictions de circulation dans les principales métropoles (Paris, Lyon, Grenoble). Il s'agit :

- des véhicules équipés d'un moteur diesel immatriculés avant 2011

- des véhicules équipés d'un moteur essence immatriculés avant 2006

Bonne nouvelle : Le gouvernement a autorisé Marseille, Strasbourg et Rouen à lever les restrictions en raison d'une amélioration de la qualité de l'air.

À compter du 1^{er} janvier 2025, quatre examens médicaux deviennent obligatoires pour les enfants entre 7 et 16 ans. Les consultations sont prises en charge à 100 % et sans avance de frais sauf en cas de dépassement d'honoraires.

Depuis juillet 2023, la vente au détail des fruits et légumes dans un emballage en plastique était interdite.

Le 8 novembre 2024, le Conseil d'État a annulé le décret du 20 juin 2023. Tous les fruits et légumes peuvent être conditionnés dans des emballages en plastique.



Le nourrissage des oiseaux en hiver s'effectue en respectant quelques règles ou conseils. La période propice s'étale de mi-novembre à mars. Les aliments adaptés sont :

- les graines de tournesol (de préférence noir), des noix, des cacahuètes, du maïs concassé, des flocons d'avoine ;
- les fruits de saison tels que les pommes ou les poires ;

- en période de grand froid, ajoutez de la graisse végétale (type margarine) ; les boules de graisse ne doivent pas contenir d'huile de palme et ne pas être enrobées dans un filet car les oiseaux peuvent être pris au piège en s'entortillant les pattes dans les mailles.

Il est préférable de leur donner de petites quantités, à renouveler régulièrement. Pour éviter les prédateurs, la mangeoire doit être placée à une hauteur de 1,50 m. Veillez à ce qu'elle reste propre pour éviter les maladies. Vous pouvez utiliser de l'eau savonneuse avec un peu de javel ou du vinaigre blanc pour le nettoyage.

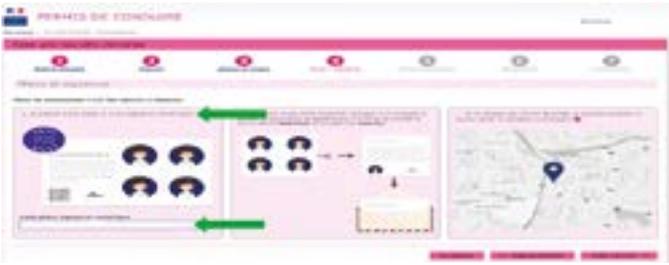
Les aliments à bannir sont :

- le pain : il contient trop de sel et du gluten ; les oiseaux ne peuvent pas le digérer ;
- les pâtes, le riz, les biscottes ;
- la salade, les carottes, les pommes de terre, les lentilles (cruës ou cuites) ;
- le fromage et toute graisse (animale ou végétale) contenant du sel.



L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation (ANSES) a lancé une alerte sur l'utilisation de produits à base d'acide glyoxylique pour lisser les cheveux. En cas d'exposition et de réaction allergique, consulter dans les meilleurs délais un médecin ou appeler le centre antipoison.

Pour toute demande de permis de conduire en ligne,



l'application France Identité génère un justificatif d'identité à usage unique avec photo.

Le ministère de l'Intérieur, via l'application, signe électroniquement ce justificatif d'identité, présenté sous la forme d'un document PDF.

Obligations : posséder une carte nationale d'identité électronique (format carte bancaire) et un téléphone minimum Android 8 avec la technologie NFC ou un iPhone 16.

Depuis le 1^{er} décembre 2024, les médicaments contenant du tramadol, de la codéine et de la dihydrocodéine seuls ou en association à d'autres substances (paracétamol, ibuprofène, etc.) seront délivrés sur présentation d'une ordonnance sécurisée.

Cette ordonnance « protégée » a une validité de 12 semaines (3 mois) et doit répondre à un certain formalisme : le prescripteur doit y inscrire, en toutes lettres, le dosage, la posologie et la durée du traitement.

Les prescriptions établies avant le 1^{er} décembre 2024 restent valables.

Dates des soldes d'hiver : du mercredi 8 janvier au mardi 4 février 2025 à l'exception des départements de la métropole et d'outre-mer ci-dessous :

- du 2 au 29 janvier 2025 : Meurthe-et-Moselle, Moselle, Meuse et Vosges ;
- du 4 au 31 janvier 2025 : Guadeloupe ;
- du 6 septembre au 3 octobre 2025 : La Réunion.

La garantie « catastrophe naturelle » n'est pas obligatoire. Elle n'est pas incluse dans les contrats d'assurance. Elle couvre le montant des dommages matériels et certains frais de remise en état du logement. Elle ne couvre pas les dommages corporels et ceux sans lien avec la catastrophe naturelle. En raison des événements climatiques, il est préférable de l'inclure dans son contrat habitation. Attention, chaque contrat d'assurance a ses conditions générales et particulières.

Pour être indemnisé, il faut :

- déclarer le sinistre à son assureur par lettre recommandée avec accusé de réception ;
- attendre l'arrêté interministériel de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle qui doit être publié ;
- vérifier que la mairie a demandé le classement de la commune en zone de catastrophe naturelle. En fonction des clauses du contrat et du préjudice évalué, l'assureur doit verser :
- dans les 2 mois, une provision sur les indemnités ;
- dans les 3 mois, l'indemnisation.

À partir du 1^{er} janvier 2025, l'allocation journalière du proche aidant (AJPA) pourra être perçue plus longtemps.

Lorsque le plafond de 66 jours est atteint, il est possible de percevoir à nouveau cette prestation pour 66 jours maximum mais pour une nouvelle personne à aider.

Sur l'ensemble de la carrière professionnelle, le nombre de jours maximum est fixé à 264 pour bénéficiaire de la prestation. La durée du congé est fixée par convention collective, accord collectif d'entreprise ou accord de branche étendu. Si ces accords n'existent pas, la durée maximale du congé est de trois mois, renouvelable sans dépasser un an sur toute la carrière.

Les 66 jours peuvent être fractionnés en demi-journées. L'allocation journalière est limitée à 22 jours par mois. Le taux est de 64.54 € par journée et 37.27 € par demi-journée.

La personne aidée peut être un enfant, un ascendant, un frère, une sœur, le conjoint, le partenaire ou une personne en situation de handicap ou âgée « avec laquelle vous vivez ou entretenez des liens étroits et stables ».

SERVICE INFOS

À compter du 1^{er} janvier 2025, une réforme tarifaire est mise en place pour voyager dans toute l'Île-de-France. Cette simplification des tarifs a pour objectif d'inciter les usagers occasionnels, les touristes et les Franciliens à se déplacer en transport en commun. Un trajet en RER, train ou métro coûtera 2,50 € ; un déplacement en bus ou tramway 2 € et ce, quelle que soit la destination.



Les forfaits Annuel, Mensuel et Semaine ne sont pas concernés.

Le Leqembi (Lecanemab) apporte un espoir aux patients atteints de la maladie d'Alzheimer. Ce médicament a été approuvé par l'Agence européenne des médicaments (EMA). À présent, la Haute Autorité de santé doit se prononcer. Pour qu'il puisse être commercialisé en France et être accessible aux patients, l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) devra ensuite donner son accord.



Des aides financières peuvent être accordées pour régler les factures. Elles sont octroyées sous condition.

1) Le fonds de solidarité pour le logement ; il s'agit d'une aide, soit un prêt (remboursable), soit une subvention (non remboursable) pour régler :

- les frais d'installation dans le logement : dépôt de garantie, frais d'agence immobilière, achat d'équipement, etc.
- les frais de maintien dans le logement : règlement de dettes de loyer, frais d'huissier, factures (eau, gaz, électricité, téléphone)
- Chaque département fixe les conditions d'attribution. L'ADIL est compétente.

2) La tarification sociale pour les factures d'eau. Cette aide est propre à chaque commune. Se renseigner auprès du centre communal d'action sociale (CCAS) ou du centre intercommunal d'action sociale (CIAS).

3) L'abonnement au téléphonique fixe : réduction sociale pour la résidence principale. L'opérateur doit être Orange. Il faut également percevoir une des aides suivantes : revenu de solidarité active (RSA), allocation aux adultes handicapés (AAH), allocation de solidarité spécifique (ASS). Pour bénéficier de cette réduction, contacter Orange au 0800 007 726 (numéro gratuit depuis un poste fixe).

4) Le chèque énergie pour payer les factures d'électricité ou de gaz.

À partir du 1^{er} janvier 2025, le dispositif de location touristique des biens immobiliers meublés change.

Parmi ces dispositions :

- Le loueur devra apporter la preuve que le bien loué est sa résidence principale.
- L'abattement fiscal bénéficiera de nouveaux taux en fonction du classement du meublé (50 % ou 30 %).
- Le diagnostic de performance énergétique (DPE) sera obligatoire pour les logements nouvellement proposés à la location en zone tendue. Cette modalité ne s'appliquera qu'à la France métropolitaine.
- Les pouvoirs des maires seront renforcés (quotas de meublés, durée de location, amendes).
- Pour les logements dans une copropriété, le loueur se déclarant en mairie devra aviser le syndic de la copropriété. Le règlement de copropriété devra comporter l'autorisation ou pas de louer le bien en meublé de tourisme.



En 2025, les automobilistes pressés devront lever le pied

dans trois nouvelles régions : Auvergne-Rhône-Alpes, Occitanie et Provence-Alpes-Côte d'Azur. En effet, des voitures-radar sillonneront les routes et, grâce au capteur infrarouge et aux caméras dont elles sont équipées, elles verbaliseront ceux qui se laissent griser par la vitesse. Attention, elles peuvent flasher les véhicules dans les deux sens de circulation s'il n'y a pas de terre-plein central.



Il est possible de repérer ces véhicules banalisés mais le plus efficace et le plus sécuritaire est de respecter les limitations de vitesse.

Attention : arnaque aux faux timbres vendus sur Internet

La Poste est victime d'une arnaque aux faux timbres vendus sur Internet. Les prix sont attractifs mais la contrefaçon des timbres est détectée par les services postaux.

En cas d'utilisation de ces timbres, l'utilisateur risque une forte amende, pouvant aller jusqu'à 300 000 € et trois ans d'emprisonnement en vertu de l'article 414 du code des douanes.

La victime d'une usurpation des plaques d'immatriculation ou « doublette » de son véhicule peut demander une nouvelle carte grise avec un nouveau numéro d'immatriculation.

Les démarches :

1) Demander la photo au Centre automatisé de constatation des infractions routières (CACIR) pour les PV provenant d'un radar automatisé.

2) Déposer plainte contre X pour usurpation de plaques d'immatriculation (brigade de gendarmerie ou commissariat de police). Apporter la photo. Le véhicule sera enregistré au fichier des véhicules volés (FVV). Une pré-plainte peut être déposée en ligne.

3) Demander une nouvelle carte grise avec un nouveau numéro d'immatriculation sur le site de l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS).

4) Ne pas payer l'amende mais la contester dans les 45 jours suivant la réception de l'avis de contravention (30 jours dans le cas d'une

amende forfaitaire majorée).

5) Avec le récépissé de dépôt de plainte et la photo, contester le ou les procès-verbaux reçus. Il est possible d'y joindre tout autre document prouvant que vous n'étiez pas au volant de votre véhicule.

Toutes ces procédures sont gratuites.

Les frais d'acheminement de la carte grise sont gratuits pour les cyclomoteurs ; pour les autres véhicules, ils doivent être réglés obligatoirement par carte bancaire (montant : 2,76 €).

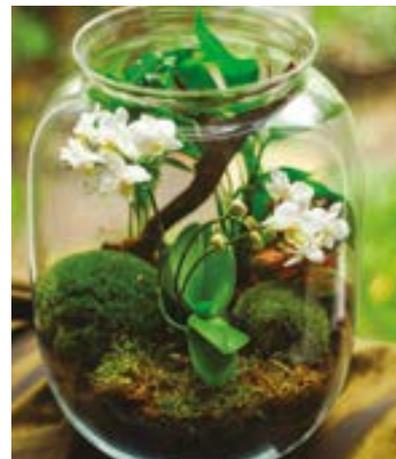
La réalisation et la pose de nouvelles plaques d'immatriculation restent à la charge du plaignant.



Des plantes pouvant absorber l'humidité de nos intérieurs : oui mais lesquelles ? En voici quelques-unes :

- l'orchidée ;
- le pothos doré ou « lierre du diable » ;
- l'aloé vera ;
- la plante araignée ;
- le lys de la paix ;
- le tillandsia.

Même si ces plantes ont un rôle de déshumidificateur naturel, il est important d'aérer son logement tous les jours.



Le démembrement de propriété

Le démembrement de propriété consiste à diviser la pleine propriété d'un bien en nue-propriété et usufruit. Il peut être temporaire.

On peut démembrer des biens mobiliers (actions, parts sociales,...) ou des biens immobiliers.

Une fois le démembrement réalisé l'usufruitier possède l'usus, c'est-à-dire le droit d'utiliser le bien comme par exemple l'habiter s'il s'agit d'un appartement et le fructus c'est-à-dire le droit d'en percevoir les fruits et revenus, comme par exemple les dividendes pour des actions). Quant au nu-propiétaire, il possède l'abusus (c'est-à-dire le droit de disposer du bien).

En cas de démembrement, l'usufruitier doit entretenir le bien et payer les charges courantes (taxe foncière, frais d'entretien) mais les grosses réparations restent à la charge du nu-propiétaire. Le nu-propiétaire, quant à lui, peut vendre ou transmettre le bien (mais cela ne peut se faire qu'avec l'accord de l'usufruitier).

Au moment du décès de l'usufruitier, il y a remembrement de la propriété : le nu-propiétaire devient le seul propriétaire. A l'inverse si le nu-propiétaire décède avant ce remembrement, la nue-propriété serait transmise à ses héritiers.

Le démembrement de propriété trouve de nombreuses applications pratiques, notamment en matière de gestion patrimoniale et de succession.

1. La transmission du patrimoine

Le démembrement permet de transmettre un bien immobilier à ses héritiers tout en conservant l'usufruit avec les droits de donation grâce à une valorisation réduite de la nue-propriété. Ainsi, des parents peuvent donner la nue-propriété d'un bien à leurs enfants tout en continuant à l'utiliser, à y vivre ou à percevoir des revenus locatifs,



lorsqu'il s'agit d'un bien immobilier. Enfin, au décès du ou des usufruitiers, la pleine propriété revient automatiquement au nu-propiétaire, sans droits de succession supplémentaires.

2. La protection du conjoint survivant

Dans le cadre d'une succession, le démembrement peut garantir la sécurité financière du conjoint survivant. En attribuant l'usufruit au conjoint et la nue-propriété aux enfants, il est ainsi possible de permettre au conjoint de continuer à vivre dans le logement familial ou de percevoir les revenus des biens locatifs.

3. La gestion de conflits familiaux

En cas d'indivision conflictuelle, le démembrement peut être une solution pour attribuer à chaque partie un droit distinct sur le bien, évitant ainsi certains blocages dans la gestion du patrimoine.

Grégory Calas,
Avocat associé

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

LES ÉLÉMENTS DE LA SÉCURITÉ ACTIVE

• ABS ; AFU ; ESP ; AFL ; TSC ; REF ; ADS ;
CONTRÔLE DES ANGLES MORT ; PRESSION
DES PNEUS ; DÉTECTEUR D'OBSTACLE ; ALERTE
ASSOUPISSEMENT

• Beaucoup de symboles qu'il est utile de connaître pour aborder la conduite de nos nouvelles voitures.

• L'évolution continue et nous devons faire en sorte de la suivre.

Nous allons décrypter ces différents éléments de la sécurité active.

ABS : Antilockersystem (antiblocage des roues)



Permet de ne pas bloquer les roues en cas de freinage d'urgence. Ce système ne permet pas de réduire les distances de freinage mais permet de garder le pouvoir directionnel de mon véhicule. Je peux tourner le volant et éviter un obstacle tout en freinant très fort car mes roues ne se bloquent pas. Dans ce genre de situation, on ressent comme d'infimes secousses et comme un broutage.

AFU : Assistance au freinage d'urgence

Ce système permet d'amplifier fortement le freinage en cas d'urgence. Il est couplé à l'ABS et peut aussi déclencher les feux de détresse.

AFIL : Alerte de franchissement involontaire de ligne



Lors d'un franchissement de ligne involontaire, des vibrations interviennent au volant, alertant ainsi le conducteur.

ESP, DSC, ESC (correcteur électronique de trajectoire) :

Ce système peut m'aider, en cas de perte d'adhérence, à retrouver une bonne trajectoire en virage ou en mordant le bas-côté par une action des freins sur chaque roue (auss appelé REF).

ATTENTION : je dois par moi-même adapter l'allure à l'abord d'un virage ou d'un croisement.

TSC : Système d'anti-patinage à l'accélération

CONTRÔLE DE FREINAGE EN DESCENTE : Il peut, sur certains modèles, être couplé avec le limiteur de vitesse ou le régulateur de vitesse et déclenche automatiquement les freins.

ADS (alerte de distance de sécurité) :



Système qui calcule la distance de sécurité par rapport au véhicule qui précède en tenant compte de la vitesse des deux véhicules. Ce système peut influencer sur l'accélération ou les freins et réduit ainsi la vitesse. Beaucoup de conducteurs le désactivent.

CONTRÔLE DES ANGLES MORTS :



Système qui alerte par un logo dans les rétroviseurs ou un signal sonore de la présence d'un véhicule à côté du mien lors d'un dépassement ou dans une intersection. Cette aide ne doit pas remplacer la vigilance du conducteur qui doit contrôler par lui-même les côtés.

DÉTECTEUR DE PRESSION DES PNEUS :



Il repère une sous-pression des pneumatiques et alerte le conducteur.

DÉTECTEUR D'OBSTACLE (ou de piéton) :



Système qui déclenche un freinage d'urgence

• **EAD : L'ÉTHYLOTEST ANTI-DÉMARRAGE**

impose au conducteur de souffler dans un éthylotest couplé au démarreur du véhicule. En cas de dépassement d'alcoolémie, le véhicule ne démarre pas.

• **ALERTE ASSOUPISSEMENT :**

Sur autoroute, elle peut avertir le conducteur qui dévie de sa trajectoire ou donne des à-coups dans le volant et déclenche des vibrations dans le volant pour faire réagir le conducteur.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

- **NE PAS BOIRE D'ALCOOL, MANGER PEU, BIEN DORMIR, RESPECT DES PAUSES TOUTES LES 2 HEURES AU MOINS. ATTENTION AUX MÉDICAMENTS ET STUPÉFIANTS.**

Il faut savoir que beaucoup de ces éléments peuvent être désactivés par le conducteur. En effet, cela engendre des alertes sonores, des vibrations ou des alertes lumineuses qui peuvent, pour certains, être gênantes. Mais, dans ce cas, lors d'un accident, le constructeur se libère de toute responsabilité quant à la défaillance d'une aide à la conduite qui aurait été désactivée.



Jacques kern

UN PETIT QUIZ !

1 – A quoi sert un ABS ?

- a) à éviter le blocage des roues ;
- b) à raccourcir les distances de freinage ;
- c) à remettre le véhicule en ligne

2 – Qu'est-ce qu'un amortisseur ?

- a) ça sert à limiter l'effet de rebond de la suspension ;
- b) c'est le ressort de suspension ;
- c) ça sert pour la direction

3 – Un airbag fait partie de la sécurité :

- a) active b) passive c) aucune des deux

4 – Quel capteur est utilisé pour mesurer la vitesse de rotation d'un moteur dans un système embarqué automobile ?

- a) capteur de pression ;
- b) capteur de régime moteur ;
- c) capteur de position ;
- d) capteur de température

5 – Sur un véhicule à boîte automatique, où se trouve la pédale d'embrayage ?

- a) à droite b) à gauche
- c) au milieu d) il n'y en a pas

6 - Quelle est la tension électrique d'une batterie de voiture ?

- a) 6 volts b) 12 volts
- c) 24 volts d) 220 volts

Société privée ELIGERE PROTECT



SASU Société Privée Eligère Protect
Colin - 97170 Petit-Bourg • Tél.: 0690 70 19 53
spepsecurite@gmail.com

Autorisation N° AUT-971-2117-11-15-2018067 4987

Surveillance - Gardiennage - Patrouille

RÉPONSES
1: d - 2: a - 3: b - 4: b - 5: d - 6: b



Anaïs LEURS
Responsable
de l'agence

SERVICES À LA PERSONNE

Nos services à la personne

Ménage

Persuadés que le bien-être est la clé du bonheur, nous entretenons votre logement pour vous libérer des corvées quotidiennes et vous offrir plus de temps libre avec vos proches. Nos intervenants experts font briller votre maison avec soin !

Aide aux **Séniors**

Convaincus que le bien-vieillesse est essentiel, nous vous accompagnons tous les jours, en fonction de votre degré d'autonomie, pour vous permettre de rester à votre domicile.

Garde d'enfants

Ayant conscience que les enfants représentent un heureux bouleversement dans une vie et que tout notre emploi du temps s'articule autour d'eux, nous vous proposons des solutions adaptées à vos contraintes.

Repassage

Sachant que le temps est précieux et que vous aimerez certainement le passer davantage avec vos proches ou à faire une activité que vous préférez, nous gérons pour vous le repassage de votre linge de maison et de vos vêtements.

Jardinage et bricolage à domicile

Confier l'entretien de vos extérieurs à une entreprise de service à la personne, c'est l'assurance de profiter pleinement de votre jardin et de votre maison. Nous vous aidons à embellir votre jardin, votre terrasse ou votre balcon. Désherbage, taille de haies, arrosage... toutes ces tâches vous incombent ? Faites confiance à un intervenant sérieux et efficace.

Votre agence à Saint-Martin-lez-Tatinghem

3 place Cotillon Bélin, 62500 Saint-Martin-lez-Tatinghem
Tél.: 03 21 88 02 53 • E-mail : saintmartin@apef.fr



CITROËN

GARAGE NOISY AUTO CONCEPT

46 avenue Emile Cossonneau

93160 NOISY-LE-GRAND

Tél.: 01 43 03 30 67 / Fax : 01 43 05 92 97

Mail : garage.nac@wanadoo.fr



Argentique ou numérique

www.iconea.fr

▶ *Des tirages de qualité*
laboratoire et équipement professionnel



4 rue des Varennes
ZI Verte
71880 CHATENOY LE ROYAL

Tel: 03 85 97 23 40
06 34 12 93 23

sur votre commande avec le code : PUBZV71

-10% *

DÉCOUVERTURE D'UNE VILLE

UN PEU D'HISTOIRE DE NOTRE CHÈRE CORRÈZE

(suite 5)

Il été démontré lors des épisodes précédents (suites 1 à 4) que l'histoire de la Corrèze, département de la région Nouvelle-Aquitaine, est réellement riche et variée. Elle a été générée par les nombreux événements marquants qui ont jalonné les siècles passés. Les faits ayant eu lieu entre la fin de la guerre de Cent Ans et nos jours ne transgressent aucunement cette règle. Il convient donc de narrer une partie de cette période siècle par siècle, soit du 15^{ème} au 17^{ème}, sous forme de paragraphes mettant en exergue les événements et anecdotes méritant d'être cités ainsi que les noms et fonctions des personnalités ayant marqué chaque époque.

15^{ème} SIÈCLE (Fin de la guerre de Cent Ans)

Cette guerre, qui opposa la France des Valois et l'Angleterre des Plantagenêt d'abord puis de la maison de Lancastre, débuta le 24 mai 1337 pour se terminer par la victoire de Charles VII à Castillon, le 9 octobre 1453, soit en réalité 116 ans, 4 mois et 15 jours. Ce conflit dévastateur, autant pour la Corrèze que pour de nombreuses régions de France, entraîna des changements significatifs en termes de gouvernance et de structure sociale. Les seigneurs locaux, tel le baron de Pompadour, ont joué un rôle déterminant dans la gestion des terres et des populations alors que ces dernières tentaient de se reconstruire. C'est ainsi que la ville de Tulle se releva lentement via la création d'un centre d'artisanat du cuir, ce qui lui permit de prospérer.

Cet élan vers des jours meilleurs aurait dû être plus rapide s'il n'avait pas été freiné, comme dans le reste de la France, par les guerres de religion. Un chef local, Antoine de Saint-Laurent ⁽¹⁾ a joué un rôle important dans la résistance contre les forces protestantes. Sa loyauté envers la Couronne et ses actions stratégiques sont souvent soulignées

dans les annales locales. De son côté, Jean Bureau ⁽²⁾, militaire français, mena de nombreux combats pour appuyer la victoire de Charles VII et ainsi reconquérir de nombreux embryons de territoire encore tenus par des nids anglais ou des mercenaires hostiles à la France.

16^{ème} SIÈCLE (Renaissance)

Ce siècle, nonobstant les funestes guerres de religion qui durèrent quarante ans, introduisit la Renaissance en Corrèze et dans sa région, ce qui favorisa un remarquable développement des arts et des lettres malgré les remous sociaux générés par lesdites guerres. La majorité de la population étant rurale, l'économie reposait essentiellement sur l'agriculture et l'élevage tandis que les forêts de la région fournissaient le bois nécessaire au chauffage et à la construction.

L'architecture prit également de l'importance avec l'émergence de styles concernant de nombreux châteaux et églises construits ou réhabilités.

La Renaissance a permis de remettre au goût du jour certaines œuvres telle celle de Bernard de Ventadour ⁽³⁾, poète du 12^{ème} siècle issu d'une famille noble historique et dont les écrits ont inspiré de nombreux auteurs limousins.

À noter enfin que Jacques de La Rochefoucauld s'est impliqué dans les affaires politiques et militaires, tant au 16^{ème} qu'au 17^{ème}, et ce en raison de son appartenance à une grande famille noble de la région.

17^{ème} SIÈCLE (Baroque et Réforme)

À l'instar du siècle précédent, les conflits entre catholiques et protestants eurent des répercussions

HISTOIRE

sur la population locale, influençant ainsi la vie quotidienne et les relations entre les communautés.

De plus, en 1648, naquit un mouvement de révolte à la suite d'un mécontentement général des nobles notamment dû à l'augmentation de la pression fiscale en vue de faire face aux dépenses de la guerre de Trente Ans. Cela eut des conséquences en Corrèze : les nobles locaux et parfois de nombreux citoyens prirent part à ce soulèvement qui reflétait une résistance contre le pouvoir central, en l'occurrence la Régence, assurée par Anne d'Autriche, mère de Louis dit Dieudonné, né en 1638, lequel montera sur le trône en 1643 ès qualités de roi de France sous le nom de Louis XIV. En raison de la minorité de son fils, Anne d'Autriche assura la Régence jusqu'à sa mort et fut assistée du cardinal Mazarin ⁽⁴⁾, décédé en 1661, ce qui permettra à Louis XIV de prendre véritablement le pouvoir.

Quant à l'économie de la région, elle connut un développement certain grâce à l'agriculture, à l'augmentation du commerce, à l'exploitation forestière et à la culture de la châtaigne. Les foires telles celles de Brive et Tulle étaient des événements importants qui favorisaient le commerce régional et l'avantagent encore de nos jours d'autant qu'elles sont souvent accompagnées de festivités et de divertissements.

On notera que ce 17^{ème} siècle a en outre été partagé et marqué par les personnages suivants :

- François de La Rochefoucauld (1613-1680), bien connu pour ses maximes et son œuvre littéraire, noble influent ayant joué un grand rôle dans les affaires politiques du Limousin ;



- Pierre de Bérulle (1575-1629), éminent théologien, fondateur de l'Oratoire, qui a marqué le paysage religieux de la Corrèze ;



- Jean-Baptiste Colbert (1619-1683), ès-qualités de ministre de Louis XIV, architecte clé des réformes, qui a soutenu l'économie de la Corrèze en développant d'utiles infrastructures et en soutenant les industries locales.



⁽¹⁾ Antoine de Saint-Laurent, chef local corrézien chargé par Charles VII de s'opposer à tous les mouvements des protestants

⁽²⁾ Jean Bureau (ca 1390-1463), Grand maître de l'artillerie du roi Charles VII, l'utilisa massivement pour la première fois en Occident lors de la bataille de Castillon et permit à Charles VII d'obtenir la victoire.

⁽³⁾ Bernard de Ventadour (ca 1125-ca 1200), considéré comme un des plus célèbres troubadours d'Occitanie et un des plus grands musiciens de son temps

⁽⁴⁾ Jules Mazarin (1602-1661), né à Pescina, dans le royaume de Naples, décédé au château de Vincennes, légat du pape Urbain VIII à Paris de 1634 à 1636, très vite estimé par le cardinal de Richelieu, créé cardinal-diacre en 1641, choisi comme parrain du futur roi Louis XIV, nommé Principal ministre d'État aux côtés de la régente

Jean-Claude Bordes

sur la population locale, influençant ainsi la vie quotidienne et les relations entre les communautés.

DÉCOUVERTURE D'UN CHÂTEAUX

Le château de Vizille, musée de la Révolution

Les premières archives remontent à l'année 996. Le château de Vizille, en Isère, se situe sur la grande route militaire et commerciale qui reliait Milan, Turin et Vienne et lui donna une importance singulière pendant la période romaine. Mais ce n'est qu'à partir de la fin du 10^{ème} siècle que l'on peut reconstituer son histoire.

Aujourd'hui, nous allons en retracer seulement une partie, celle du château de la Révolution. Au cours du 18^{ème}, la France s'éveille aux idées portées par les philosophes du siècle des Lumières, une agitation cristallisée dans le Dauphiné et plus précisément à Grenoble dont le château sera le point de départ d'une grande aventure historique.

Celle-ci débute le 7 juin 1788 lorsque les membres du Parlement du Dauphiné se rendent auprès du président de cette cour de justice, Albert de Bérulle, pour lui exprimer leur désapprobation à la suite de la parution de plusieurs édits royaux très contestés. La foule entend également faire connaître son mécontentement par l'occupation du parlement. Des barricades sont dressées, les militaires qui s'y opposent sont assaillis par une grêle de tuiles tombant des toits. Les soldats tirent sur la foule, tuant deux personnes dont un enfant. Cette émeute prendra plus tard le nom de « *journée des Tuiles* ».



Pour donner une suite à ces événements tragiques, une réunion extraordinaire est décidée le 14 juin 1788. Elle se tient sans autorisation et décide de la réunion des états généraux du

royaume avec au préalable la convocation des états provinciaux, en sommeil depuis le milieu du 18^{ème} siècle. L'interdiction par les autorités royales est faite aux trois ordres de se réunir à Grenoble pour éviter les troubles. C'est alors que le propriétaire du château, Claude Perier, grand bourgeois (aujourd'hui, on dirait gros industriel de la région), gagné par les idées libérales acquises lors de ses voyages en Angleterre, propose Vizille pour la tenue de cette réunion.



Le 21 juillet 1788, cent quatre-vingt-sept membres du tiers état, quarante-neuf du clergé et cent cinquante-neuf de la noblesse, soit trois cent quatre-vingt-quinze délégués, quittent Grenoble pour Vizille, accueillis par Claude Perier qui leur offre non seulement l'hospitalité mais également la restauration puisqu'un banquet de près de cinq cents couverts sera servi. Ils se réunissent dans la salle du Jeu de paume pour y délibérer durant seize heures. Parmi les résolutions qui sortent des débats, il est à noter que toutes respectent l'autorité royale mais réclament le rétablissement du parlement et la convocation des états généraux.

Au cours de cette réunion, deux députés se font remarquer : Mounier, qui préside l'assemblée et en rédige le compte rendu, et Barnave comme orateur, le plus remarquable de cette journée, qui déclare notamment : « Le premier sang révolutionnaire

HISTOIRE

versé a été celui des victimes de la journée des Tuiles. »

Quelques extraits des résolutions

« Arrêté que de très respectueuses représentations seront adressées à Sa Majesté pour la supplier de retirer les nouveaux édits, de rétablir le Parlement du Dauphiné, de convoquer les états généraux du royaume, de convoquer aussi les états de cette province,

Arrêté que dans les états de la province, les députés du tiers état seront en nombre égal à ceux des deux premiers ordres réunis, que toutes les places y seront électives, ...

Arrêté que les trois ordres du Dauphiné ne sépareront jamais leur cause de celle des autres provinces et qu'en soutenant leurs droits particuliers, ils n'abandonneront pas ceux de la nation ».

Près d'un an plus tard, le 20 juin 1789, s'ouvre à Versailles dans la salle du Jeu de paume une grande page de notre histoire, incarnée par le fameux serment du Jeu de paume (« *Nous jurons de ne jamais nous séparer et de nous réunir partout où les circonstances l'exigeraient jusqu'à ce que la Constitution du royaume fût établie et affermie par des fondements solides.* ») et la non moins célèbre déclaration de Mirabeau : « *Nous sommes ici par la volonté du peuple et nous n'en sortirons que par la force des baïonnettes.* »

Le château de Vizille traverse ensuite la Révolution sans dommage, certainement en raison de son rôle majeur dans les prémices révolutionnaires.

Il subira pourtant plusieurs incendies dont le plus désastreux, celui de 1865 : une aile et la salle du Jeu de paume sont ravagées et détruites par les flammes ; ces témoins de la journée du 21 juin 1788 disparaissent à jamais.

En 1888, la célébration du centenaire de l'assemblée des trois ordres permet au futur et éphémère président de la République Jean Casimir-Perier d'y accueillir en son château les plus hauts dignitaires de la Troisième République.

Résidence d'été présidentielle

Le château connaîtra diverses vicissitudes à la fin de la dynastie de la famille Perier. Il est d'abord transformé en grand hôtel puis divers propriétaires s'y succèdent, le mettant chaque fois à mal ainsi que son magnifique parc.

En raison de son passé historique, l'État va en faire l'acquisition le 17 septembre 1924 pour envisager la création d'un musée de la Révolution française et de diverses écoles ou établissements à caractère national. Ces projets resteront sans suite.

En revanche, le château devient la résidence d'été des présidents de la République. Y séjourneront Gaston Doumergue (1924-1931), Albert Lebrun (1932-1940), Vincent Auriol (1947-1954), René Coty (1954-1958) et le général De Gaulle (1958-1969) qui, lors d'un voyage officiel dans la région, n'y passera qu'une seule nuit en 1960.

Le musée

En 1972, le château cesse d'être une résidence présidentielle. L'État le cède le 23 janvier 1973 au département de l'Isère qui, après d'importants travaux de restauration et de rénovation, en fait (enfin) le musée de la Révolution française dont il renferme une très importante documentation, de magnifiques tapisseries, des tableaux illustrant les heures de la Révolution, notamment le dernier banquet des Girondins, des faïences provenant de la manufacture de Sèvres, des porcelaines dures à décor polychrome représentant des allégories révolutionnaires.

Enfin, après la visite du musée, vous pourrez prendre un grand bol d'air dans le magnifique parc de soixante hectares, aménagé à l'anglaise. Une roseraie, un parc animalier et une aire de jeux pour enfants vous y attendent. Chose très surprenante de nos jours, la visite du musée est gratuite.

René Espanol

Les consultations médicales et les médicaments moins remboursés en 2025 !

mercredi 20 novembre 2024

La ministre de la Santé, Geneviève Darrieussecq, a annoncé le 18 novembre devant le Sénat que la hausse du ticket modérateur sur la consultation médicale, la part restant à la charge du patient, serait de 5% et non de 10% comme prévu dans la rédaction initiale du Projet de Loi de Financement de la Sécurité sociale. Si la nouvelle peut paraître positive, elle n'en constitue pas moins une régression pour les malades.

En 2025, ce sont donc 35% du prix de la consultation qui seront à la charge du patient ou de sa complémentaire santé comme actuellement.

Comme dans le même temps, la consultation médicale chez le généraliste va passer de 26.50 euros à 30 euros, la part non remboursée va s'accroître significativement.

Un reste à charge en forte augmentation pour les patients.

Jusqu'en décembre, la visite du généraliste coûte 26.50 euros, elle est prise en charge à 70%. Après déduction du forfait de deux euros, la Sécurité sociale rembourse 16.55 euros.

A partir de janvier 2025, la visite du généraliste coûtera 30 euros (revalorisation en décembre 2024), elle sera prise en charge à 65%. Après

déduction du forfait de deux euros, la Sécurité sociale rembourse 18.20 euros.

Mais les organismes complémentaires d'assurance maladie (OCAM, mutuelles ou assurances) devront supporter 9.80 euros au lieu de 7.95 euros actuellement. Soit une hausse de 23.5 % qui risque d'être répercutée sur les cotisations.

Des médicaments moins bien remboursés ?

Dans le même temps, la ministre de la Santé annonce un relèvement du même ordre du ticket modérateur sur le remboursement des médicaments.

Les taux de remboursement selon les types de médicaments passeraient de 60%, 30% ou 15% à 55%, 25% ou 10%.

Mais cette mesure ne s'inscrit pas dans le cadre du Projet de Loi de Financement de la Sécurité sociale et peut être prise par décret. Au-delà de l'annonce de la ministre, rien n'est encore précisé.

Le risque du renoncement aux soins

Cette mesure risque d'affecter plus fortement les personnes âgées fortes consommatrices de médicaments. N'oublions pas qu'un nombre de retraités



non négligeable, non éligibles à la Complémentaire santé Solidaire sont dépourvus de mutuelle. Pour ces personnes, la tentation du renoncement aux soins, aggravée par le contexte des déserts médicaux, risque d'évoluer défavorablement.

PÔLE DES RETRAITÉS



Pôle des retraités **Fonction publique**

Réunion du Pôle des retraités

Du 14 novembre 2024

Présents : Gérard Tanguy, Patrick Tartelet pour l'UNSOR, Claude Marchal pour l'UNPRG, Jacques Brillet, François Chelers pour la FGR-FP, Christian Lombardo pour la FNOM, Félix Vézier pour l'ANR, André Jujan pour l'UNRP.

Hommage à Marc Veyrat : La réunion débute par une minute de silence en l'honneur de Marc Veyrat qui nous a quittés durant le mois de septembre. La FGR-FP remercie l'ensemble des associations constitutives du pôle pour leurs messages de sympathie. Chacun souligne, en début de réunion, l'attachement et le rôle moteur de Marc dans le pôle.

Situation générale : Les élections américaines influent déjà sur le débat politique en France comme l'illustrent les positions du ministre de la Fonction publique et de la présidente de la région Île-de-France sur la casse de la fonction publique et sur la « débureaucratization » sans jamais en expliquer d'ailleurs les conséquences.

La situation est dominée par les discussions et votes à venir sur les lois de finances (PLF) et de financement de la Sécurité sociale (PLFSS).

À propos de cette dernière, la question de la revalorisation des retraites est largement abordée.

La FGR présente la campagne du groupe des neuf sur cette problématique (argumentaire sur les pensions, pétition pour une réelle revalorisation des pensions au 1^{er} janvier, communiqué à la suite des interventions de Laurent Wauquiez sur cette question).

Le pôle des retraités s'inscrit dans la perspective de la mobilisation du 3 décembre et appelle à participer aux rassemblements qui se tiendront dans les départements et à Paris. Il invite aussi ses adhérents à signer et faire signer les pétitions.

Droits dérivés : Félix Vézier (ANR) présente la question des droits dérivés (pensions de réversion) en exposant les positions et perspectives développées notamment par le COR.

Il fait aussi le point sur la PSC, sur la démarche initiée par l'ANR pour la déduction fiscale de la cotisation à charge des retraités dans la cadre de l'application de la PSC. Le recours n'est pas retenu par la justice administrative en raison de l'absence d'obligation d'adhésion pour les retraités.

Santé : Les questions d'accès aux

soins et de restes à charge sont largement abordées. Le groupe des neuf initiera une action le 8 avril 2025 dans le cadre de la journée internationale de la santé. Félix Vézier demande à chaque organisation de prendre position sur son intention de pétitionner avec l'ANR sur des textes concernant, d'une part le grand âge et l'autonomie, d'autre part la protection et la dignité des résidents en EHPAD (voir CR de la réunion du 4 septembre).

Manifeste des retraités : La FGR présente le manifeste des retraités. Ce document a pour fonction de mieux définir socialement les retraités pour ce qu'ils sont et la part active qu'ils tiennent dans la société.

La prochaine réunion du pôle se tiendra le vendredi 24 janvier 2025 à l'UNPRG.



VIE DES SECTIONS

SECTION ROUEN/EURE (76-27)

Le 3 septembre 2024, notre section a organisé sa journée champêtre aux étangs de Sommery, proches de Forges-les-Eaux, dans le pays de Bray. Environ quarante personnes y ont participé. Du matin jusqu'à 16 h 30, plusieurs pêcheurs ont taquiné la truite pour une centaine de prises.

Dans la matinée nous ont rejoints adhérents non pêcheurs, familles et amis. Vers midi, nous nous sommes tous retrouvés à l'apéritif, suivi d'un barbecue



géant. Chacun a pu cuisiner son repas.

Dans l'après-midi, les boulistes se sont réunis et d'autres participants ont visité le site qui comprend une ferme classée.

En fin d'après-midi a eu lieu le partage des prises entre les pêcheurs. Aux autres deux



truites par personne ont été offertes par la section.

Ce fut une journée appréciée de tous qui ont souhaité revenir l'an prochain.

**Philippe Rocree,
Le président**



Le jeudi 7 novembre 2024, la section UNRP de Rouen/Évreux a tenu son assemblée générale annuelle à Grand-Quevilly, en Seine-Maritime, dans la salle de la grange du grand Aulnay, mise gracieusement à notre disposition par la municipalité que nous remercions vivement.

Une cinquantaine d'adhérents et partenaires étaient présents. Nous avons eu le plaisir de recevoir le commissaire Grégory Arlaud, DIPN adjoint, et Nicolas Rouly, maire de Grand-Quevilly, ainsi que Philippe Mouë, notre président national.

Après un accueil autour d'un café et de viennoiseries, le président Philippe Rocree a ouvert l'AG à 9 h 30. Il a



successivement donné la parole au DIPN adjoint et au maire.

Notre président a fait observer une minute de silence en mémoire de nos disparus (policiers, gendarmes et militaires).

Dans une ambiance studieuse, les adhérents et les partenaires (FGR, ANR 76 et 27, gendarmes, ACCRAMI, ANAS, GMF, BFM) ont écouté la lecture des rapports (moral et financier) qui ont été adoptés. Chacun à leur tour, nos invités se sont exprimés ainsi que le président de l'UNRP du Havre, Gérard Leclerc.

Nous avons procédé au renouvellement du tiers sortant. Notre collègue Philippe Ruedolf n'a pas souhaité se représenter et a été remplacé par Jean-Louis Roussier. La composition de notre bureau est inchangée.

Notre président national a traité de nombreux sujets d'actualité, en particulier les adhésions en grande chute et les interventions auprès de nos ministères avec le pôle des Retraités. Un débat a été ouvert avec les adhérents. À l'issue de nos travaux clôturés à 12 h par le président Philippe Rocree, notre collègue Jean-Luc Flamant a reçu la médaille d'or de l'UNRP des mains de notre président national pour services rendus.



L'ensemble des participants s'est ensuite retrouvé autour du verre de l'amitié, suivi d'un repas convivial.

**Philippe Rocree,
Le président**

VIE DES SECTIONS

SECTION REIMS (51)

Le vendredi 22 novembre 2024 au sein de la CRS 33 (compagnie républicaine de sécurité) de Reims, la section UNRP de la Marne et des Ardennes a organisé une information sur : « les clés pour se protéger des fraudes et arnaques financières ».

Une quarantaine de retraités de la Police nationale et sympathisants y ont assisté et en ont bénéficié.

À retenir :

- Il est important de ne jamais cliquer sur le lien qui figure dans un mail plus ou moins douteux. Il faut sortir du mail et accéder au site voulu par la voie normale.



- Aucun organisme sérieux ne vous demandera le code d'accès à votre compte.

Ces quelques précautions vous éviteront de nombreux désagréments.

Nous remercions la MACIF pour son partenariat avec

l'UNRP de la Marne.

Bien souvent, la prévention évite des déboires dont les conséquences financières peuvent être très lourdes.

**Thierry Launois
Florence Écuyer**

SECTION LA RÉUNION (974)

Acte 1 : le samedi 21 septembre 2024, en partenariat avec l'ANAS 974 (association nationale d'action sociale des personnels de la Police nationale et du ministère de l'Intérieur), la section UNRP de l'île de la Réunion a organisé une matinée sportive mêlant « foot five » (foot à 5) et activités cardio.

Le président et plusieurs agents du tribunal judiciaire ont partagé avec nous ce moment de convivialité.

L'ambiance bon enfant s'est poursuivie autour d'un verre de l'amitié.

L'acte 2 est prévu en 2025.



Pascal Annette

VIE DES SECTIONS

SECTION HAUT-RHIN (68)

Le 6 octobre 2024, notre sortie automnale a eu lieu au domaine du Bollenberg à Westhalten, dans le Haut-Rhin. Il s'agit d'un vignoble indépendant et d'un restaurant créés en 1947. L'hôtel du Bollenberg a pour sa part vu le jour en 1981. Ce domaine se situe au cœur de la région, sur la route des vins d'Alsace.

La visite de la cave nous a été offerte et nous avons dégusté plusieurs de ses vins.

À l'issue, nous avons pris le repas en commun au cours duquel de nombreux échanges se sont faits entre les anciens et les épouses. Notre ami Pierre Ancora a entonné une chanson écrite par lui-même et à laquelle tous les membres présents ont participé.

**Le président
de la section 68**



SECTION LE HAVRE (76)

L'assemblée générale de la section UNRP du Havre s'est déroulée le jeudi 14 novembre 2024 à la salle des fêtes de Caucriauville au Havre en présence de Marie-Laure Drone, adjointe au maire, Pascal Lachèvre, conseiller municipal délégué, et Philippe Rocree, administrateur national représentant le président de l'UNRP. Julien Herbaut, commissaire central, était excusé. S'étaient également déplacés Henri Lutz, président départemental de l'ACRMI, et Dominique Leclerc, président de l'Amicale des anciens de la CRS 32.

Le président Gérard Leclerc a fait observer une minute de silence en mémoire de nos collègues défunts.

Puis il a donné lecture du rapport moral et rappelé les activités de la section en 2024 : journée festive dite galette des rois en février qui a rassemblé 73 adhérents et a été suivie d'une animation dansante dirigée par le président lui-même ; visite et

honneur à notre doyen, Henri Catros, le 8 avril à l'occasion de son centenaire ; voyage en Crète du 4 au 11 juin (34 personnes) ; sortie d'une journée le 4 octobre à Chantilly (50 adhérents).

Le trésorier Jean-Jacques Cailliez a présenté le rapport financier dont le bilan positif a été confirmé par la rapporteuse, Mme Brenier. Le président a félicité le trésorier pour la bonne tenue des comptes. Il a également complimenté le secrétaire, Gérard Cermolacce, pour son travail remarquable, notamment auprès des adhérents. La parole a été donnée à Philippe Rocree, administrateur national, qui a évoqué l'inflation galopante mettant à mal notre pouvoir d'achat, les efforts que nous devons faire compte tenu du déficit et des dettes de la France. Il faut s'attendre à payer davantage le gaz, l'électricité, les assurances et les mutuelles, conséquence du déremboursement de certains médicaments. Les retraites seront indexées de 0,9 % à compter du 1er janvier 2025 pour l'année au lieu de 1,8 %.



Le président a informé des projets pour 2025 : la traditionnelle galette des rois, le repas festif du 11 février, un voyage en Grèce, sur l'île de Kos, du 11 au 18 octobre, et un thé dansant au printemps.

Enfin, il a renouvelé ses remerciements aux autorités de police du Havre pour l'accueil chaleureux réservé aux retraités de la Police nationale, en particulier à l'UNRP qui bénéficie d'une salle dans les locaux de l'hôtel de police pour y tenir ses réunions.

Les débats se sont achevés à 12 h pour laisser place au verre de l'amitié, suivi d'un excellent repas qui a rassemblé 65 personnes.

**Gérard Leclerc,
Le président de l'UNRP du Havre**

IN MEMORIAM

Adhérents

NOM	PRÉNOM	AGE	GRADE	CP	VILLE
BALTES	JEAN-PAUL	77	B/M	57050	LE BAN ST MARTIN
BARDOULT	GUY	82		68920	WINTZENHEIM
BARRAJA	FRANCOIS	84	S/BIER	13013	MARSEILLE
BASTIN	JEAN-LUC	74	S/BIER	33350	SAINTE TERRE
BERNET	JACQUES	94	S/BIER	83300	DRAGUIGNAN
BONNAFOUS	JEAN	95	S/BIER	13013	MARSEILLE
BOUCABEILLE	CLAUDE	83		72100	LE MANS
CARR	MICHEL	76	S/BIER	29410	GUICLAN
CASSAN	JACQUES	82	S/BIER	81450	LE GARRIC
CAUMARTIN	J-CLAUDE	82	B/C	26120	MONTELIER
CHERON	GERARD	82		77440	CONGIS/THEROANNE
COMBEAU	RENE	89		24360	PIEGUT PLUVIERS
COUSTY	JEAN-LOUIS	84	I D	82000	MONTAUBAN
DERYCKE	BORIS	74		59240	DUNKERQUE
DESSERY	J-CLAUDE	82		57270	RICHEMONT
ECKERT	WILLY	88		54500	VANDOEUVRE LES NANCY
FORESTIER	GERARD	77	S/BIER	50160	SAINTE-AMAND
FRANCOIS	GEORGES	103	GDP	64340	BOUCAU
GABILLARD	EMILE	85	OFF/PAIX	02100	ST QUENTIN
GALLET	MICHEL	86		70100	GRAY
GUILLOUF	JACQUES	88	BIER	41250	MONT PRES CHAMBORD
HOUZEAUX	MICHEL	77		62500	SAINTE-OMER
JADOT	MICHEL	81	BIER	08130	JONVAL
LE BADEZET	ALAIN	87		56700	HENNEBONT
LESNIAK	TANISLAS	74		59860	BRUAY/L'ESCAUT
LIBERT	JEAN-PIERRE	87	CID	89340	VILLENEUVE LA GUYARD
LULA	BERNARD	79	B/MAJOR	45140	ST JEAN DE LA RUELE
OPASINSKI	ROGER	84	BIER	02300	BICHANCOURT
PENSIVY	JEAN	86	OFF/PAIX	76430	SAINNEVILLE SUR SEINE
PERRUT	SERGE	83		45140	INGRE
POZIN	JEROME	84		37300	JOUE LES TOURS
PRAZZOLI	PIERRE	95	OFF/PAIX	38590	SAINTE-GEOIRS
PROVOT	PAUL	77	CDT	57950	MONTIGNY LES METZ
QUEYROY	ROBERT	90		33480	AVENSAN
ROY	PAUL	84	BIER/C	71118	ST MARTIN BELLE ROCHE
RUIZ J	JEAN	95	S/BIER	13118	ENTRESSEN
SALAS	JACQUES	86	S/BIER	81200	AUSSILLON
THORAVAL	ROGER	83	BIER	22000	ST BRIEUC
TREDEZ	ALEXANDRE	77	S/BIER	62410	MEURCHIN
VALLS	GABRIEL	90		38100	GRENOBLE

Veuves

NOM	PRÉNOM	JEUNE FILLE	AGE	CP	VILLE
CARON	FRANCINE	OUTREMAN	85	62219	LONGUENESSE
CHAPE	ALICE	REGUILLET	102	35400	SAINT-MALO
DAVID	PAULETTE	CHAPLARD	101	76770	HOUPEVILLE
ESTADIEU	ODETTE	CAILHOL	98	81000	ALBI
NAUDE	ODETTE	VACHER	102	59800	LILLE

Conjointes

NOM	PRÉNOM	JEUNE FILLE	AGE	CP	VILLE
LE SOLLEU	MICHELE		82	36000	CHATEAUROUX
PANOFF	CHRISTIANE	TORRES	83	64140	LONS

SECTION TARN ET GARONNE (82)

Une grande perle pour l'Union départementale des retraités de la police du Tarn-et-Garonne



Mardi 15 octobre 2024, Jean-Louis Cousty a succombé à un arrêt cardiaque à l'âge de 84 ans.

Né le 10 mars 1940, il suit des études jusqu'au baccalauréat de philosophie puis exerce comme instituteur remplaçant à l'école communale de Jouac, en Haute-Vienne, de septembre 1959 à juin 1960.

Appelé sous les drapeaux le 1^{er} septembre 1960, il embarque trois jours plus tard à Marseille pour l'Algérie où il est affecté au 72^{ème} bataillon du génie (unité opérationnelle). Le 21 septembre 1962, il revient en métropole et il est

libéré des obligations militaires le 4 octobre suivant avec un certificat de bonne conduite rédigé par son chef de bataillon.

En janvier 1964, à 23 ans, bénéficiant d'un recrutement sur titre en qualité d'officier de police adjoint à la préfecture de police de Paris, il est affecté à la 4^{ème} brigade territoriale de police judiciaire.

Après avoir satisfait aux épreuves de l'examen donnant la qualité d'officier de police judiciaire, Jean-Louis Cousty sera inspecteur puis inspecteur principal et inspecteur divisionnaire.

Le 25 avril 1977, à sa demande, il est muté au commissariat de Trouville-Deauville comme chef de la sûreté urbaine et adjoint du commissaire, chef de circonscription. Toujours à sa demande, le 1^{er} avril 1981, il est affecté au commissariat de Montauban en tant que chef de la sûreté urbaine. Il y assurera l'intérim du commissaire divisionnaire, chef de service et directeur départemental des polices urbaines, lors des absences de celui-ci. À ce poste, il a connu et suppléé quatre chefs de service.

Le 10 mars 1995, au grade de chef inspecteur divisionnaire, il fait valoir ses droits à la retraite.

Ne pouvant rester inactif, tant la sécurité est ancrée en lui, de 1995 à 2001,

Jean-Louis Cousty occupera sans faillir le poste d'adjoint au maire de Montauban, délégué à la sécurité.

En 2001, son mandat se termine mais ce n'est pas pour autant qu'il va se mettre au repos. La fibre judiciaire ne l'ayant pas quitté, il devient auxiliaire de justice, conciliateur de justice et délégué du procureur de la République. Il sera obligé de mettre un terme à cette fonction en raison de la limite d'âge, à 75 ans.

Les quinze dernières années de sa vie, il sera président de l'amicale des anciens combattants du quartier de Gasseras et sera élu co-président du comité de Montauban de la Fédération nationale des anciens combattants d'Algérie (FNACA).

Jean-Louis Cousty adhère en 1999 à l'UDRP du Tarn-et-Garonne où il exercera trois mandats de président, de 2006 à 2015. Il reprendra cette responsabilité par intérim, de décembre 2021 à juin 2022, à la suite du décès de son successeur, André Lenfant, et restera au sein du bureau comme vice-président jusqu'à sa mort.

Le Bureau

DON

Aidez-nous à aider

Caisse Nationale de Solidarité

42/52 rue de l'Aqueduc - 75010 Paris 01.53.35.87.40 - contact@unrp.com - www.unrp.com

Madame, Monsieur,

L'Union Nationale des retraités de la police a vu le jour en 1958 et a pour vocation de soutenir les vétérans de la Paix Publique lorsque l'âge ou les difficultés de la vie portent atteinte à leur sérénité.

Depuis 66 ans nous apportons notre aide aux plus démunis et nous nous engageons auprès d'eux comme eux se sont engagés durant leur carrière au service de tous, parfois au péril de leur vie. Cette aide est bien sûr prodiguée aux veuves, veufs, et ayants-droits.

Nous perpétons ainsi la solidarité et la fraternité intergénérationnelles qui soudent les acteurs de la sécurité de notre République.

Ne bénéficiant d'aucune subvention nous faisons appel à votre générosité pour abonder notre caisse de solidarité.

Vous recevrez en retour de votre don un reçu fiscal permettant de déduire 66 % de la somme versée.

Sûr de l'attention que vous portez à notre action, veuillez recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments cordiaux et remerciements anticipés.

J'espère pouvoir compter sur votre aide. *Philippe Moret*

L'UNRP est soumis à la loi de la protection des données (RGPD) sous loi de L'EU n° 2016/679 du 25 Mai 2018

Bon de soutien Ponctuel

OUI, je fais un don pour aider les anciens policiers pour leurs familles démunies

50 € > 17 €* 80 € > 27,20 €* 120 € > 40,80 €*

* après déduction fiscale

selon mes possibilités€ (Bienfaiteurs à partir de 80 €)



- Je fais un don en ligne : www.unrp.com

- J'envoie un chèque à l'ordre de l'UNRP accompagné de ce bon de soutien et envoyer à : UNRP 42/52 rue de l'Aqueduc 75010 Paris-France

- Je fais dans la durée : en remplissant le mandat de prélèvement SEPA ci-contre (à droite)

Vos avantages fiscaux : impôt sur le revu : 66 % de vos dons sont déductibles dans la limite de 20 % de votre revenu imposable net.

Mes coordonnées :

Nom Prénom.....

Date de naissance Emploi

Adresse :

Code Postal..... Ville

E-mail.....@.....

ADHÉSION

Prélèvement automatique des cotisations

Cher (e) collègue,

Adhérent militant de l'UNRP, chacun d'entre nous connaît bien le principe actuel du recouvrement de la cotisation annuelle opéré par la section d'appartenance.

Il appartient désormais à chaque adhérent de s'engager sur cette procédure en adoptant le mode opératoire du prélèvement automatique national, assurant à l'UNRP un développement pérenne reposant sur une efficacité de gestion la meilleure possible et réservant les temps ainsi dégagés aux indispensables actions à mener

pour nos revendications sociales.

Nous comptons donc sur toi, pour compléter l'imprimé ci-dessous, lui adjoindre un RIB et nous faire parvenir le tout par courrier au siège national, UNRP 42/52 rue de l'Aqueduc 75010 PARIS. Le bureau national informera ta section du choix de ton nouveau mode de règlement.

Nous te remercions d'avoir opté pour ce mode de règlement moderne, efficace pour la section et sécurisant pour l'adhérent évitant, ainsi les oublis ou retards.

Le Président National

UNRP - Section de

Montant de la cotisation de la section pour 2025 : €

(À faire préciser, le cas échéant, par le président ou le trésorier de votre section)

Mandat de prélèvement SEPA



Titulaire du compte à débiter :

Mme M. Nom Prénom

Adresse

Code.Postal..... Ville..... Pays FRANCE

Coordonnées bancaires :

IBAN

BIC

--	--	--	--	--	--	--	--

Créancier :

UNRP

42/52 rue de l'Aqueduc
75010 PARIS

Identifiant Créancier SEPA :

FR 10ZZZ435554

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez l'UNRP à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de l'UNRP. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la conventions que vous avez passéer avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les huit semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé ou sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisée.

Fait à

Le 20..... Signature :

Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Joindre un RIB

LE TIR

Les points clefs pour devenir tireur sportif :

Pour disposer d'une licence fédérale de la FFTir, il est nécessaire de présenter :

- un certificat médical de non contre-indication au tir sportif (à renouveler tous les ans) ;
- une pièce d'identité.

Un contrôle au FINIADA (fichier national des personnes interdites d'acquisition et de détention d'armes) sera automatiquement réalisé par le système lors de l'enregistrement de la licence.

Le licencié a ensuite pour obligation de se créer un compte EDEN (espace dématérialisé d'enregistrement national) qui lui donnera accès à sa licence dématérialisée ainsi qu'à la consultation et à la mise à jour de l'ensemble des éléments le concernant. Son compte lui permettra également d'effectuer des demandes en ligne telles que celle de l'avis préalable pour l'acquisition d'arme.

Pour information, cet avis préalable est délivré par le président du club de tir après validation par la ligue de tir régionale dont dépend le club, ce qui se fait en quelques jours.

Les tarifs :

Ils varient fortement d'une structure à l'autre puisqu'il existe la part fédérale qui est la même partout en France mais à laquelle viennent s'ajouter une part variable régionale, une part variable départementale et une part variable club ; compter en moyenne entre 100 et 200 € par saison en Moselle mais il convient de se renseigner directement auprès de chaque club.

À noter que la licence de tir est à cheval sur deux années. Par exemple, la saison 2024-2025 a débuté le 1er septembre 2024 et se terminera le 31 août 2025.

Concernant l'autorisation de détention d'arme :

Les tireurs détenant une arme doivent toujours pratiquer au moins une fois par an dans leur club de rattachement.



De même, afin de pouvoir solliciter le premier avis préalable, il faut au moins 6 mois de licence sportive avec normalement 3 tirs de contrôle espacés chacun de 2 mois au minimum.

Dès lors que ces conditions sont remplies, le tireur pourra déposer un dossier de demande d'autorisation de détention d'arme via le SIA (système d'information sur les armes).

Attention, ici aussi ce compte est obligatoire pour tous les licenciés de la FFTir détenant déjà des armes. Ces derniers doivent s'inscrire sur le site avant le 31 décembre de l'année en cours sous peine d'être soumis à une procédure de dessaisissement des armes par la préfecture.

De plus, ils n'ont que 6 mois à compter de la création de leur compte pour régulariser les erreurs qui pourraient apparaître dans le fichier. À noter également que le tireur sportif, à compter de sa première demande de détention, sera limité à un râtelier de 6 armes au maximum pendant 5 ans. Il passera ensuite automatiquement à 15 armes. Pour les autres détenteurs, le râtelier peut directement monter jusqu'à 15 armes au maximum.

De plus, le nouveau système crée une détention unique à renouveler tous les 5 ans pour toutes

les armes détenues et n'oblige plus à une détention pour chaque arme. La préfecture retient automatiquement la plus récente afin que le délai de 5 ans soit le plus favorable au tireur.

Attention, une enquête de moralité réalisée par les services de police a de nouveau été instaurée et allonge considérablement les délais de traitement des dossiers (plusieurs mois en Moselle). Il faut penser à anticiper son renouvellement et être patient pour les primo-acquéreurs.

Comment créer un compte dans le SIA ?

Pour créer votre compte, vous devez avoir une adresse mail.

Préparez les justificatifs suivants, scannés ou photographiés :

- Pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité, passeport ou titre de séjour en France)
- Justificatif de domicile
- Permis de chasser si vous êtes chasseur ou licence de la Fédération française de tir si vous êtes tireur sportif. Préparez également votre numéro SIA si votre armurier a eu l'occasion de vous en créer un.

Une fois le compte créé :

- Un numéro d'identifiant vous est attribué. Pour vous connecter à votre compte, vous devrez saisir ce numéro et le mot de passe que vous avez choisi.
- Un numéro SIA vous est affecté. Ce numéro vous suivra tout au long de votre vie de détenteur d'armes. Il doit être présenté à votre armurier avant chaque intervention de sa part sur votre arme.

Peut-on obtenir de l'aide pour créer le compte SIA et faire les démarches en ligne ?

En cas de difficultés pour créer votre compte SIA, vous pouvez vous faire aider par votre armurier ou dans un point d'accueil numérique en préfecture.

Qu'en est-il des forces de l'ordre ?

Désormais, les forces de l'ordre (police et gendarmerie) peuvent utiliser leur arme de service



individuelle dans les stands de la FFTir sous réserve de souscrire à la licence fédérale de tir.

La souscription se fait dans les mêmes conditions qu'évoqué supra pour un particulier.

À noter que le policier peut directement utiliser son arme de service et n'est légalement pas soumis à un passage par le pistolet à plomb. Certains club maintenant cependant ce principe de 6 mois de plomb dans leur règlement intérieur, pensez à vous renseigner au préalable.

Pour se fournir en munitions, le fonctionnaire doit faire une demande à son autorité hiérarchique en remplissant un formulaire l'autorisant à acquérir des munitions de catégorie B pour son arme de service chez un armurier. Le modèle a été diffusé le mois dernier dans les services.

Jérôme Plouznikoff

président de la section tir de l'ASLP Metz



Louis Bonnevie à Cavalaire

Les Balcons du large
5, Avenue Hector Berlioz 83240 Cavalaire-sur-Mer
Tél. : 04 94 22 26 83 - mail : unrpcavalaire@gmail.com



Carole et Reynald MARTIN

La saison s'est achevée dans la joie et la bonne humeur. Le centre de Cavalaire ferme ses portes pour deux mois. Durant ce laps de temps, Carole et Reynald auront quelques jours de repos mérités.

Ils seront vite de retour pour préparer la rentrée en février afin de toujours mieux vous accueillir.

Dernière info de novembre : le centre est enfin équipé de la fibre.



En basse saison, la douceur du climat permet de profiter différemment de cette belle région, loin du tumulte de la haute saison. Vous pouvez venir à Cavalaire dès le 1^{er} février 2025.

À noter, dans vos agendas, quelques festivités :

- Fête du mimosa à Mandelieu-la-Napoule du 12 au 16 février 2025
- Carnaval de Nice sur le thème « Le Roi des

Mers et des Océans » en 2025. Plusieurs corsos carnavalesques sont organisés entre le 18 février et le 1^{er} mars (bataille de fleurs).

- Fête du citron à Menton du 15 février au 2 mars 2025
- Festival des jeux à Cannes du 28 février au 2 mars 2025
- En mars, festival des jardins de la Côte d'Azur. À cette occasion, des jardins éphémères sont créés et peuvent être visités gratuitement.
- Foire de Nice du 15 au 24 mars 2025

Nous vous rappelons que vous pouvez envoyer, dès à présent, vos demandes de séjour à Cavalaire (basse saison et haute saison 2025) au siège de l'UNRP. La demande doit être établie sur l'imprimé diffusé dans le magazine n° 210.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à appeler le siège de l'UNRP au 01 53 35 87 40.



repas convivial avec l'UNRP Nice

CONSEIL DE LECTURE

Découverte des œuvres d'un collègue Pierre Alain Hautecouverture !

Le premier est une autobiographie très largement enrobée d'humour. Cet ouvrage retrace ma tumultueuse vie de ma jeunesse (c'est un peu la guerre des boutons !) jusqu'à ma retraite... bien méritée ! Ce livre est très apprécié de mes lecteurs tant il est léger et agréable à lire.

Quant aux trois romans policiers, ce sont trois enquêtes différentes diligentées par le même duo d'enquêteurs du S.R.P.J. de Nancy : le Commandant Lenvolle, très investi et sérieux, accompagné de son bras droit, le Lieutenant Revault, un peu distrait et surtout gaffeur.

Les enquêtes ne sont bien évidemment que de la fiction, mais je me suis tout de même inspiré de faits bien réels vécus pendant mes 35 ans de carrière. Les affaires se déroulent dans la région Grand-Est, et plus particulièrement sur Verdun et ses environs.

Des mains coupées, une pendaison, une tête congelée... tout y passe. Cela est un peu glauque,

je le conçois, mais le lieutenant Revault est là pour mettre un peu d'humour dans ces sibyllines enquêtes. De plus, un zeste de passion se mêle également au fil des enquêtes pour les rendre plus digestes.

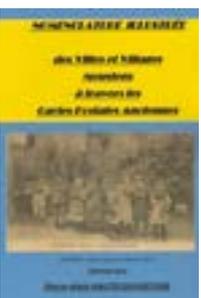
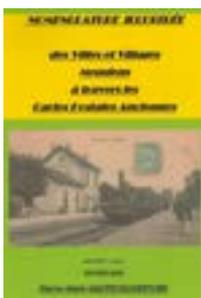
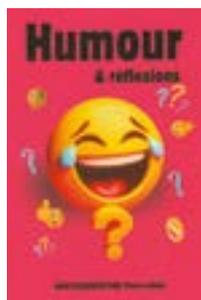
Mes coordonnées :
pierre-alain.hautecouverture@orange.fr

Le tarif des ouvrages :

- 14,90 € pour À MORT POULET (360 pages)
- 12,95 € pour la NOMENCLATURE DE MEUSE (Livre Bleu)
- 8,00 € pour la NOMENCLATURE DE MEUSE (Livre Vert)
- 6,95 € pour HUMOUR et RÉFLEXIONS

- Format A4 pour les nomenclatures
- Format A5 pour les autres.

- Règlement par chèque
- J'offre gracieusement le port



Agence O₂ St-Omer
03 21 88 13 73
saintomer@o2.fr

Prend soin de votre domicile !

Ménage
Repassage

Garde
d'enfants

Julie Haugouère SAS - 8280, au capital de 5000 euros -
 10, rue André Doreux, B7022 Angoulême - 16100 Rougnac-sur
 Mer - 0177344010346 - Franchise, commercial indépendant,
 membre du réseau O₂ - ©O₂ Care Communauté - 03/24

LOISIRS

LES BON PLANS

L'UNRP vous propose certaines prestations avec ses partenaires.



Zoo Beauval

adulte : 28 € 35-€
enfant : 25 € 29-€
10 % de réduction
pour les hôtels



Parc Thoiry

Tarif unique :
20 € 33-€
sans validité



Passeport Monuments

20 € 37-€
4 entrées



Parc Astérix

Tarif unique
52 € 62-€
Billets non datés
valable 1 an



Musée Grévin

Tarif unique
18,50 € 26,50-€



France Miniature

Tarif unique
20 € 28-€



KARTING PARIS

Aérodrome de
Cergy-Pontoise
D915 95650 Boissy
l'Aillerie
14,10 € 25-€



VVF : jusqu'à -25 % de réduction code
partenaires : 1833706UNND01



VTF : séjours et résidence vacances,
club enfant de 3 mois à 17 ans jusqu'à
-17 % selon les périodes et destinations-
frais d'adhésion offert n°indigo 0 825
813 123 (0,15 e ttc/mn)
www.vtf-vacances.com,
espace collectivité et ce code partenaire :
486 089



Goélia: résidence et club vacances
jusqu'à -10 % de réduction toute
l'année voire plus. www.goelia.com.
Code accès identifiant : UNRP
mot de passe : 75010



Néméa : résidence vacances jusqu'à
-12 % toute l'année. ww.nemea.com.
code partenaire : UNRPIDF



Vacances Passion:

www.vacances-passion.org
code partenaire CE : UNRP751
jusqu'à -5 % colonies de vacances,
jusqu'à -5 % séjours linguistiques,
jusqu'à -10 % les villages vacances
tél. : 01.43.58.95.77



Promoséjours-CE

jusqu'à -13 % -
code de réduction : UNRP2019
reservation@promosejours-ce.com



FRAM : 0892 232 856 ou
www.fram-ce.fr.
Code UNRP : 58227
jusqu'à -9 % sur les promotions



Promovacances-ce :

jusqu'à -11 %
www.promovacances-ce.com
Code UNRP : M0239

TOUS CES LOISIRS sont des tarifs spéciaux UNRP (sous réserve d'augmentation en cours d'année). Pour les réservations et commandes des prestations ci-dessus contacter directement le secrétariat UNRP à Paris 42/52 rue de l'Aqueduc 75010 PARIS 01.53.35.87.40.

Zoo Parc Beauval, Parc Thoiry, Musée Grévin, Parc Astérix ... les billets sont à commander à UNRP.

Pour certaines billetteries, il faut commander au moins 1 mois à l'avance.

Pour les autres : soit vous vous connectez sur leur site et faites directement votre réservation avec les codes que

nous vous avons communiqués, soit vous les contactez par téléphone, et indiquez le numéro de votre carte d'adhérent ou de bienfaiteur.

Tous nos partenaires loisirs sont consultables sur notre site internet : www.unrp.com

Les prestations loisirs sont inhérentes aux mises à jour des prestataires qui peuvent fluctuer selon leurs nouvelles dispositions (il se peut que nous ne soyons pas au courant de ces nouvelles dispositions).

POÈMES

Jeunesse, vieillesse et philosophie

(Poème rédigé le 26 mars 2024 à Montcocu, commune de Baraize, Indre)

En ayant profondément en moi cette forte pensée de Jean-Jacques Rousseau (1712-1778), « la vue est de tous les sens celui dont on peut le moins séparer les jugements de l'esprit. »

*Hier, j'étais ce jeune homme assez fougueux,
Aujourd'hui, je suis ce vieil homme très soucieux.
Sans doute ai-je eu de la chance dans ma vie,
Mais rien n'est venu rapidement à l'envie.
Actuellement, je ne me sens plus très bien,
L'âge présent m'apprend que je ne suis plus rien ;
Le temps passé est là pour rappeler ses œuvres ;
Par ses profonds ravages, il en fait bien la preuve !
En vieillissant, l'homme peut devenir fort sombre,
Quand, ici et là, il n'est plus que trop son ombre,
Qu'il est ce loin souvenir en terne peinture.
Ah ! Dieu ! Que sont devenues ses joyeuses aventures ?
Oh ! Diable ! Rien n'est pire que la déchéance
Physique, intellectuelle et morale. Quelles outrances !
Ne suis-je plus qu'en mémoire de quelques fous ?
Ou de quelques réalistes pour qui rien n'est flou ?
L'homme qui a des racines plus que résistantes
Ne désespère pas quand ses forces restent constantes.
Les humains forment cette chaîne qui est sans fin,
Celle où ils ont leur début, mais aussi leur fin.
Gardons raison, et restons toujours philosophe,
Même quand la dure vie nous apostrophe.*

Oui, la vie et la mort sont en nous ! Alors, méditons ! Méditons ! Mais ne nous replions pas sur nous-mêmes. Œuvrons simplement, quand nous en avons la force, en hommes dignes de ce nom pour secourir celles et ceux qui parfois, bien plus jeunes, tout près de nous, souffrent physiquement, intellectuellement et moralement plus que nous.

Daniel ALLIGNET

Le Fantôme, le Diable et la Sorcière

Incognito, c'est ma façon d'agir
Parfois mon décor est effrayant
Car je me révèle sans prévenir
Au cœur de la nuit fripé de blanc

J'aime ta naïveté, elle me fascine
Tu dis avoir entendu ma voix
Ce n'est qu'une illusion sans mine
Brouillant ton esprit et ta foi

Moi, l'impalpable fantôme
Solitaire mais sans ennemi
Je hante et m'invite autonome
Partout où le silence me sourit

Quand tu me tires par la queue
Tu cries au diable l'avarice
Mais y'en a toujours pour deux
Quand l'autre fait la nourrice

Exclu du paradis, tu fuis le diable
Qui te conduit là où tu l'as tenté
Alors sans pitié tu es punissable
Par diable et avocat associés

Pas d'état d'âme pour l'infidèle
De l'enfer personne n'en survit
Comme tu n'es pas un modèle
Dans l'au-delà tout est permis

Je suis la Gorgone au nez crochu
Sacrifiant le bien comme le mal
Pour nuire ou protéger l'intrus
En quête de vengeance ou d'idéal
Mon cérémonial est mystérieux
Le mépriser n'est pas conseillé
Le conjurer ce n'est pas mieux
Une sorcière ça peut foudroyer

Michel SIMONET

RECETTE

Chapon sauce aux morilles, flans de potiron



Personnes : 4 - préparation : 20 mn - cuisson : 1h15

Ingrédients :

- 1 chapon coupé en morceaux
- 150g morilles
- 800g potiron

- 4 échalotes
- 1gousse Ail
- 40cl vin jaune du Jura
- 2 oeufs

- 4 jaunes
- 70g beurre
- 70cl crème liquide
- 2 cuil. à soupe huile de pépins de courge

Préparation :

1- Faites fondre 50 g beurre dans une cocotte. Mettez le chapon à dorer en plusieurs fois. Réservez

2- Pelez et hachez l'ail et les échalotes. Faites-les suer dans la cocotte avec le beurre de cuisson. Remettez les morceaux de chapon et son jus. Versez le vin, salez et poivrez. Portez à ébullition et ajoutez les morilles. Dès la reprise de l'ébullition, baissez le feu et

laissez mijoter 1 h.

3- Pendant ce temps, pelez le potiron, éliminez les graines et coupez la chair en morceaux. Faites-le cuire 15 min à la vapeur. Mixez avec l'huile de pépins de courge, incorporez 20 cl de crème, les œufs et les jaunes. Salez, poivrez.

4- Préchauffez le four th. 6 (180 °C). Versez la préparation dans des ramequins beurrés et enfournez 15 min dans un bain-marie.

Réservez dans le four éteint.

5- Dès que le chapon est cuit, réservez-le ainsi que les morilles dans un plat de service préalablement chauffé. Augmentez le feu sous la cocotte et faites réduire le jus de cuisson des 2/3. Versez la crème restante et faites bouillir.

6- Nappez le chapon et les morilles de sauce et servez sans attendre avec les flans de potiron.

GRILLE SOLUTIONS

Solutions grille Dracy n°13

(?)	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	
1	Michel			P	E	T	I	T	I	O	N		N	O	R	M	A	L		I		S	A	C	R	E	S		
2	SIMONET			O	B	I		U		M	E	C	A	N	O		B	U	A	N	D	E	R	I	E		U	C	
3		P	U	I	S	A	T	I	E	R		R	E	M	U	N	E	R	E		C	I	R	A	G	E	S		H
4			S	O	T	T	I	S	E	S		F	R	A		D		U		I	R	E	S		U	L	E	M	
5		D	U	N	E	S		S		A	N		F		R	E	P	T	I	L	E	S		R	E	I	N	E	
6		R	E		R		H	U	E		I	D		R	E	L	A	I	S		V	E	T	U	S	T	E	S	
7		A	L	A	I	S	E	E	S		G	I	S	E	M	E	N	T	S		A		R	I			G	A	
8		P		P	E	U	R			T	R	A	F	I	C	O	T	E		U	R	B	A	I	N	E		A	
9		E	N	N	U	I	S			U	S	U	F	R	U	I	T		S	E	U	L	S		E	N	F	L	
10		A		E	R	S	E		A		D	E	E	S	S	E	S		S	C	E	N	A	R	I	O		S	
11		U	R	E	E	S		M	I	R	E	R		E		U	I		H		I	I		G	R	E		M	
12			U		M	E	S	U	R	E		E	C	E	R	V	E	L	E		E		E	L	I	M	E	S	
13		C		H	E	S	I	T	E	S		N	U		O	U	E	S	T		C	R	E	M	E	S		V	
14		O	V	I	N	S		I		S	A	D	I	Q	U	E	S		R	A	R	E		I	S		L	T	
15		P	R	E	T	E	N	T	I	O	N		R	U	E	S		S	I	N	I	S	A	T		T	I	T	
16		A	A	R	S		E	C	R	I	V	A	I	N		M	O	Q	U	E		M	E	U	R	T	R	E	
17		L	I		O		U	S	I	T	E	E		N	T		A	M	U	S	E	M	E	N	T		R	E	
18		I		T	V	A			A	R	R	E	T		L	I	M	E		S	E	N	T	I	M	E	N	T	
19		E	T	A	N	G	S			B	I	E	N	T	O	T		R	E	O		R	A		L	O	T	E	
20		R	E	N	I	E			R	U	S	S	I	E		A	R	E	T	E	S		S	I	L	E	N	C	

GRILLE

(?)	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28
1	Michel																											
2	SIMONET																											
3	71440																											
4																												
5																												
6																												
7																												
8																												
9																												
10																												
11																												
12																												
13																												
14																												
15																												
16																												
17																												
18																												
19																												
20																												

Horizontalement :

- Caché dans la manche – du fric en pagaille – fier de son pays – répandre
- Ame du désert – percevoir – cité des meldois – étendu
- Race de magasin – lopin – infecté – disponibles
- Doute – oreilles relevées – commerce de luxe – vit
- Sortie de bal – algue rouge – star – outil de levage
- Fromage normand – mystère – esprits – à payer
- Soutien – un – arnaqueur – posséda – illusion
- Abîmai – conservateur – cancre – accessoire à roulette – bac à bulles
- Sans argent – petit cours – morceau de musique – foyer – morceau de route
- Encore – St « martyr » – retirer du texte – infect
- Pas les autres – stratagème – trônez – épais – fond de tiroirs
- Acte de naissance – très maigre – retenus – voies publiques – pour deux – vers le poitrail
- Elle coule dans l'eau – sort de l'eau – tire au cœur – « guinches » de quartier – elle a son cabinet – cube
- Lagrange intime – objets pointus – sphère de larme – rouille – pleine d'eau
- Manques d'eau – dedans – tige de cep – collée – compagnon
- Font du mal – pige – mise – pas à toi – crime sexuel
- Réfutât – elle pend dans le caleçon – n'avoueras pas – affection
- Chef L. des P.O – intense – cœur de lion – agénésie – lopin de terre –
- Tranche de siècle – avec – fleuve polonais – prénom M. charmant – venues de – pas faux
- Intelligentes – t'introduis – crack – firme laitière – berné.

Verticalement :

- Embarcation de secours – caresseras
- Haut prêtre hébreu – plomb des alchimistes – éclos
- Un – jeunesse en pâture – poison du tabac
- Qui énoncent les noms – endroits sécurisés
- Saisira – petit coulant – athées
- Les unes dans les autres – pas sèche
- Au bord de mer (la) – lieu de rencontres – tracas
- Réserve alimentaire – bout du canal – quartiers de sureté – type de contrat
- De son temps – blanches gardiennes – mises sur papier – prendre la bouffée
- Petit grison – être légendaire – supporte
- Richesse – aucunement – mise en forme
- Gêner les autres – rangé – le 27 – cédât
- Tiens – bientôt ado – cabine de mise sous pli
- Travail d'ordre – grappes de fruits – dégouté – fin de gamme
- Réunion de caractères – mettra ensemble – très au centre – possessif
- Marquer le caractère – unique de toute façon
- Fruits du kiwi – abreuvoirs – pont de Paris
- Mollusque bivalve – vers l'Etang de Berre – feras une greffe
- Gardé – cirerez – quartier d'artilleur – jubile
- A battre à blanc – naturel – plein d'astuces
- Aspect du sol – intimidante
- Pris de base – découler – terre de France – à toi
- Tourner en rond – engloutit – provenance de lueurs
- Pas agité – rien de mieux – irruption d'ado
- Etre ainsi – vit – défavoriser – durer
- Abîmer par des parasites – récompenses – pétrin
- Temps illimités – leurrons – telle une mer
- Espace à menus – pas en sécurité – choisi.

Grille DRACY n° 14 : Vous avez tout simplement à remplir toutes les cases blanches.

A vous de jouer et amusez-vous autant que je me suis amusé.

LOISIRS

BOUTIQUE DE L'UNRP

La boutique de l'UNRP est ouverte à tous. Nous vous proposons d'acquérir nos gadgets et vous précisons que les articles mis à la vente le sont à prix coûtant. C'est la raison pour laquelle, les frais de port restent à votre charge. Pour être validée, toute commande devra être accompagnée de son règlement et envoyée au : **secrétariat UNRP 42/52 rue de l'Aqueduc 75010 Paris, tél : 01.53.35.87.40, courriel : contact@unrp.com**



cravate
en soie
10 euros



chargeur de
batterie
10 euros



mug
5 euros



clé
USB
4 euros



porte clés
jeton
2,50 euros



pin's
0,50 euros

descriptif	quantité	prix de ventes	poids (g)
Pin's	1	0,50 €	4
porte clés jeton	1	2,50 €	38
clé USB	1	4,50 €	17
Mug	1	5,00 €	350
Chargeur	1	10,00 €	115
Cravate	1	10,00 €	55

Calcul des frais de port à ce jour :

- jusqu'à 20 g : 1,89 €
- moins de 100 g : 3,28 €
- moins de 250 g : 5,25 €
- moins de 500 g : 7,35 €
- moins de 750 g : 8,65 €

- moins de 1 kg : 9,40 €
- moins de 2 kg : 10,70 €
- moins de 5 kg : 16,60 €

Attention les frais de port sont seulement en France métropolitaine

Bon de commande		Date :	
Nom :	Prénom		
Adresse:			
Tél :	courriel :		
Article	Quantité	Prix unitaire en euros	total
Pin's		0,50 €	
Porte clés jeton		2,50 €	
Clé USB		4,50 €	
Mug		5,00 €	
Chargeur		10,00 €	
Cravate		10,00 €	
Total			
*Frais de port			
Total général			



Les brigades centrales de la préfecture de Police



**Pierres
angulaires
de la
protection
judiciaire**



EXPOSITION

DU 28 NOV. 24 AU 22 NOV. 25

Musée de la préfecture de police
4 rue de la Montagne Ste-Geneviève Paris
10 Maubert-Mutualité 24/47/63/87



Réservation obligatoire : 01 44 41 52 50
museedelaprefecturedepolice@interieur.gouv.fr

RDV EN LIGNE



Service de la police
et des affaires judiciaires

MUSEUM
préfecture de police



LA MGP, PREMIÈRE EN SANTÉ ET PRÉVOYANCE*



VOTRE SATISFACTION, NOTRE MISSION

Classement

Opinion
Assurances

*Depuis 2021, le classement des « meilleures assurances et mutuelles santé », établi de façon indépendante par le site [opinion-assurances.fr](https://www.opinion-assurances.fr), place la MGP en tête sur le critère de la satisfaction à partir des notes et avis vérifiés des internautes de la communauté d'Opinion Assurances. Classements consultables sur <https://www.opinion-assurances.fr/classement-assureurs-sante.html> et <https://www.opinion-assurances.fr/classement-assureurs-prevoyance.html>



MGP
LA MUTUELLE DES FORCES DE SÉCURITÉ

mgp.fr — 09 71 10 11 12 (numéro non surtaxé)

Mutuelle Générale de la Police, dite MGP - mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité - immatriculée sous le n°775 671 894 - 10 rue des Saussies - 75008 PARIS - Communication 06/23 - Document non contractuel à caractère publicitaire.